

Le Colporteur

Valloire
GALIBIER
FRANCE

VALLOIRE - INFOS N°23 - NOVEMBRE 2014





Aurions-nous eu raison un peu avant les autres ? Je le crois car, de tous cotés, tous les médias, tous les responsables politiques, tous les économistes, aujourd'hui, prônent des restrictions budgétaires importantes.

J'avais écrit que cela ne plairait pas à tout le monde, et bien je peux vous le dire aujourd'hui, ce n'est pas agréable de supprimer un poste, pas agréable de

supprimer un événement aussi sympathique soit-il, pas agréable sans arrêt de serrer la vis des dépenses.

La bataille est difficile ? La victoire n'en sera que plus belle, et cette victoire nous la partagerons tous ensemble, car je sais que la plupart d'entre vous, acquiescent et sont conscients que les efforts demandés sont justifiés.

Vous trouverez dans ce numéro un article vous expliquant et vous détaillant, le plus exactement possible, une analyse de l'audit financier de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie.

C'est un peu technique, car nous avons voulu respecter le formalisme qui entoure ce document.

Penchez-vous, malgré tout, avec patience sur cette lecture, par ailleurs très didactique.

Elle relate les mécanismes de la machine budgétaire de la Commune, et en décrit avec vérité et sincérité les comptes actuels, nous vous le devons. Merci à Jean-Baptiste, qui, au travers de l'affection qu'il porte à son village, nous a fait une proposition en adéquation avec notre situation.

La suppression du petit train cet hiver sera compensée par les navettes, ce sera moins amusant, mais, il n'est pas possible d'économiser sans écorner légèrement les habitudes prises.

Nous étions au pain blanc, il est devenu un peu gris, mais quel plaisir lorsqu'il retrouvera sa couleur !!!

Je devais vous entretenir sur les mouvements de personnel au sein de la mairie : le poste de Direction des services techniques a été supprimé. L'ancien Directeur Général des Services a été remplacé par Monsieur François Bongrand à compter du 1^{er} septembre, il était auparavant en activité à Modane-Valfréjus.

Un poste de technicien est à pourvoir depuis le 1er novembre suite au départ du titulaire de poste vers de nouvelles fonctions.

Je profite également de cette occasion pour transmettre aux agents des ateliers municipaux, les remerciements de tous les organisateurs d'événements, pour leur grande disponibilité, leur réactivité, leurs compétences. Je me joins d'ailleurs à eux pour leur exprimer ma reconnaissance d'effectuer leurs missions avec professionnalisme et efficacité.

Pour ce qui est de la saison d'hiver prochaine, mes collègues de stations sont unanimes pour annoncer une fréquentation touristique correcte, avec toutefois une grande réserve en ce qui concerne les périodes creuses.

Si le niveau de la fréquentation de l'hiver, rejoint celui de l'été, il ne faudra pas s'en plaindre, même si l'on ne doit pas s'en contenter.

J'insiste toujours sur le fait que le premier produit que nous avons à vendre, c'est notre village, qui est très beau dans son ensemble, mais qui offre certaines imperfections dans les détails.

Nous pouvons en améliorer quelques unes à moindre frais : il suffit que chacun d'entre nous ouvre les yeux sur son environnement, enlève les objets qui ne sont pas à leur place, améliore son entourage. Attention, l'habitude et l'accoutumance rendent aveugles !!! (C'est un engin de chantier par-ci, un vieux véhicule par-là, etc, etc).

Je vous proposerai au printemps, une campagne de sensibilisation et d'action sur ce sujet. La commune pourra vous aider en mettant à votre disposition ses moyens matériels et humains.

Nous devons, à la déchetterie, être plus perfectibles. En effet le SIRTOM nous a avertis et mis en garde sur le fait que les bennes devaient, maintenant, être irréprochables quant au triage. Les bennes sont évacuées sur Chambéry, et si elles présentent des défauts de tri, elles sont renvoyées à Saint-Julien-Montdenis à nos frais !!!

Nous veillerons à ce que les cartons ne soient pas déposés par les professionnels, dans les abris poubelles. Ces cartons doivent être évacués à la déchetterie directement.

Pour le stationnement la zone bleue sera maintenue et devra être respectée, et les « véhicules-tampons » seront enlevés, afin de ne pas encombrer les parkings abusivement et de ne pas gêner le déneigement.

Je regrette de vous « ennuyer » avec ces détails, mais nous devons individuellement améliorer autant que faire se peut, le bien-être collectif.

C'est grâce à l'action de chacun d'entre nous, à travers son métier, son civisme, son empathie envers nos clients, grâce à de petits gestes amicaux et personnalisés envers nos vacanciers, que Valloire depuis toujours, est, et restera, un lieu d'accueil privilégié. Et tout cela se fait et se vit sans aucun frais !!!

C'est l'affaire de tous, de tous les instants.

Que cette saison soit économiquement bonne, et que son ambiance soit cordiale.

Le Maire

SOMMAIRE

COMMUNE

Le personnel administratif de la mairie.....	3
Brèves.....	4
Sculptures de paille et de foin.....	5
Valloire Tourisme.....	6
Concours communal des maisons fleuries.....	8
Le point sur les finances.....	10
Infos mairie.....	16
Conseils municipaux.....	17
Rencontre avec les gardiens de l'eau (suite).....	20
Nos cimetières de Valloire.....	21
Commémoration au fort du Télégraphe.....	22
Repas des anciens.....	23
Mise en place des rythmes scolaires.....	24
État civil.....	25
Pompiers.....	26

SPORT

Trail du Galibier.....	26
Val Patin.....	27

CULTURE & VIE ASSOCIATIVE

Violettes d'Or.....	28
Le vieux four de Poingt Ravier.....	29
Festival Valloire baroque.....	30
Groupe folklorique.....	31
Quest for hapiness, mon aventure kenyane.....	32

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE



François Bongrand

À la Mairie depuis le 1er septembre 2014
Directeur général des services (DGS)
Dirige et coordonne l'ensemble des services communaux sous la responsabilité du Maire



Isabelle Matraire

À la Mairie depuis 2009
Directrice générale adjointe des services (DGAS)
Chargée des finances communales, des ressources humaines et des affaires administratives générales.



Anne-Marie Martin

À la Mairie depuis 1974
Service comptabilité
Salaires des employés communaux
Déclarations d'embauches
Déclarations de TVA



Véronique Thomasset

À la Mairie depuis 1991
Service comptabilité
Gestion des baux, des loyers, du parking, du cimetière
Mise à jour du site internet
Gestion des cartes de survols des pistes
Organisation des élections



Martine Grange

À la Mairie depuis 1999
Chargées de l'accueil du public et de l'accueil téléphonique, gestion du courrier
État civil : déclarations de naissances, mariages, décès, Service des papiers d'identité et des immatriculations de véhicules, débits de boissons, attestations diverses, cartes de séjour, recensement militaire.
Taxe de séjour, réservation des salles communales, service des transports scolaires...



Florence Laymond

À la Mairie depuis 2006, employée à 80%



Lionel Meunier

À la Mairie depuis 2003
Policier municipal, chargé de la surveillance de la voie publique, verbalisation des infractions en stationnements, fourrière, gestion des forains.
Rattaché aux services techniques en intersaison



Bénédicte Chevillard

À la Mairie depuis 2003
Chargée de l'urbanisme (permis, cadastre, certificats d'urbanisme, renseignements aux notaires...)
Préparation des factures de l'eau
Préparation des fiches de paye des employés



Sophie Alpe

Assure en Mairie les permanences de la SOREA tous les vendredis matins de 9h à 11h30

CONSIGNES AUX ASSOCIATIONS

Afin de mettre à jour le fichier "Associations" de la Mairie de Valloire, merci de me faire parvenir très rapidement, si ce n'est pas encore fait, les renseignements suivants :

- nom de l'association
- adresse postale et adresse mail du siège
- noms des membres et leur rôle dans l'association
- numéro de téléphone (portable si possible) du président ou de la présidente, ou d'un autre membre.

Par ailleurs, n'oubliez pas de déposer en Mairie, pour le 15 décembre dernier délai, vos dossiers de demandes de subventions. Merci à tous.

Elisabeth DAMS, Adjointe Vie Locale

LOCAL DU SKI CLUB

Nous avons apprécié l'effort des jeunes entraîneurs qui ont pris l'initiative de repeindre eux-mêmes le local que la Commune met gracieusement à leur disposition. Bravo ! Quelques idées, un peu d'huile de coude, deux ou trois pots de peinture qui traînent... et hop, le local s'est refait une beauté pour nos graines de champions.



TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS

Nous rappelons instamment à tous les administrés qu'il est impératif de bien respecter scrupuleusement les consignes de tri.

Des barrières d'une hauteur de 1,10 m ont été posées devant les containers. Il s'agit d'une exigence du SIRTOM suite à un accident grave survenu à la déchetterie de Chambéry.

Dans la poubelle noire (soit en molok enterré, soit dans les containers qui restent encore en bord de route ou dans les abris poubelles, les 24 moloks qui restent seront enterrés très prochainement) :

- des restes de repas,
- des couches-culottes,
- des pots de yaourts, etc., tout ce qui n'est pas recyclable.

La poubelle jaune contient des :

- bouteilles plastique : eau minérale ou gazeuse, sodas, jus de fruits,
- bouteilles de lait,
- flacons plastiques de produits d'hygiène et de beauté (gel douche, bain moussant),
- flacons et bidons plastiques concernant les produits d'entretien (lave-vitres, produit nettoyant),
- boîtes en carton et briques alimentaires suremballages en carton (jus de fruits, soupe, boîtes de gâteaux, emballage de yaourts),
- boîtes de conserve en fer, canettes, bidons de sirop, boîtes d'aliments pour animaux,
- désodorisants, mousses à raser, barquettes en aluminium, laques pour cheveux.

La poubelle verte contient des :

- bouteilles de vin, bière, jus de fruit, soupes,
- pots de confiture ou petits pots de bébés,
- bouteilles en verre transparent de couleur ambre verte ou jaune (liqueurs, apéritifs),
- papiers gras et souillés,
- bouteilles d'huile et bocaux de conserve.

Tous les autres déchets doivent être placés correctement dans le container adapté (demander au gardien).

NE RIEN PLACER À CÔTÉ, NE RIEN DÉPOSER DEVANT LA GRILLE DE LA DÉCHETTERIE SI ELLE EST FERMÉE, NE RIEN DÉPOSER DEVANT LES MOLOKS .

Horaires de la déchetterie : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h. Samedi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

LE STATIONNEMENT DANS VALLOIRE

Les zones bleues doivent être respectées durant toute la saison d'hiver et d'été. Pensez à bien placer votre disque horodateur. Il vous est remis gratuitement chez tous les commerçants.

SENTIERS, BALADES et VIA FERRATA :

Plusieurs passerelles ont été posées cet été et permettent d'emprunter de nouveaux circuits de balades. Elles ont été fabriquées et posées par Hervé Lopez et toute son équipe de l'ONF que nous tenons à remercier chaleureusement pour leur aide précieuse et très efficace en matière d'entretien des sentiers.



- Passerelle des Arolles qui permet la traversée du Rio Benoît pour monter au Crêt Rond
- Passerelle sur le ruisseau de la Lauzette, au-dessus de la bergerie
- Passerelle sur le ruisseau du Villard, qui permettra en 2015 d'emprunter un nouveau circuit partant du Poinçt Ravier pour rejoindre

le lieu dit « Soubarmaud » au-dessus du Villard, puis le Pain de Sucre et enfin le chemin existant de Clot Albanel.

- Passerelle de Péméan, fabriquée et posée fin juillet par les deux conseillers municipaux en charge des chemins et pâturages. Elle permet de relier à présent, le Crêt Rond et Péméan.

Au niveau de l'entretien des sentiers, il reste quelques soucis à résoudre provenant des troupeaux de vaches qui piétinent et dégradent les terrains.

La commune et l'office du tourisme remercient tout particulièrement Monsieur Jean-François BERGELIN qui fournit à titre gratuit, une excellente aide au niveau de la pose des passerelles, de l'entretien, du repérage et du traçage des sentiers, anciens ou nouveaux. Il rédige gratuitement des fiches éditées et vendues par l'OT, proposant des circuits de randonnées valloiriches de tous niveaux.

Suite à l'éboulement des rochers provenant du périmètre de la via ferrata de Saint-Pierre, le sentier balcon a été réhabilité au départ du parcours de santé et sécurisé par l'ONF. La via ferrata, elle, avait été rénovée entièrement au mois de juin par les militaires de la légion, ceci gratuitement, dans le cadre d'une formation encadrée par l'organisme habilité : « Prisme ». Cette action a permis à la commune d'économiser 30000€. Un grand merci aux militaires pour cette généreuse proposition.

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Pour information, la SOREA vient de mettre en service une borne de recharge pour véhicules électriques, située sur le parking de son siège social, à Saint-Julien-Montdenis (rue Porte Martel, ZAC du Pré de Pâques). Elle permet de recharger à la fois les voitures et les batteries des Vélos à Assistance Électrique. Développée par la société Schneider Electric, elle fonctionne à l'aide d'une carte de radio identification (RFID), que les usagers peuvent demander directement au siège de SOREA (à 20m de la borne – ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15), et peut recharger deux véhicules simultanément.

SCULPTURES DE PAILLE ET DE FOIN

DU MARDI 8 JUILLET AU DIMANCHE 13 JUILLET SUR LE PLATEAU DES VERNEYS



Le Wendigo



Cette année les sculptures ont été regroupées sur le plateau des Verneys, afin de favoriser les contacts amicaux entre les sculpteurs, donner plus d'importance au côté visuel de l'évènement et simplifier la notation des œuvres par une vue d'ensemble.



Face à la qualité des œuvres, le jury a néanmoins eu beaucoup de mal à remplir ses grilles d'évaluation. La remise des prix s'est déroulée sur le lieu de l'évènement, dimanche 13 juillet à 17h, en présence d'un public nombreux, des membres du jury, des élus, de Valloire Tourisme et de tous les sculpteurs.

Le jury était composé de :

Président du jury : Alain Lovato, président de la MAPRA (Maison des Arts plastiques de Rhône Alpes)

Christian Burger, sculpteur sur bois bien connu à Valloire puisqu'il réalise depuis plusieurs années les belles sculptures qui ornent les ronds points et les lieux stratégiques du village.

Roselyne Erutti, sculptrice

Elisabeth Dams, adjointe au Maire responsable de la vie locale

Alberte Retornaz, organisatrice de la journée de l'art du 3 août : « L'art et la matière »

Cyrille Jullien, menuisier ébéniste de Valloire, ancien adjoint à l'origine de tous les évènements de sculptures éphémères de Valloire

Gérard Ragone, directeur de Valloire Tourisme

Résultats du concours :

1^{er} prix ex-aequo du jury, prix du public, prix des artistes :

équipe du Québec : Ouellette Sébastien et Chauvin-Bouchard Sabina avec « *le Wendigo* »

1^{er} prix ex-aequo du jury :

équipe de Lituanie : Venclovas Kazis et Aleksa Danas avec « *The Hag* »

2^{ème} prix ex-aequo du jury et prix du jeune public :

équipe de Turquie : Topac Varol et Kus Unal avec « *Amazing Spider* » (la grande araignée)

3^{ème} prix du jury : équipe Tchèque : Lastovicka Jiri père et fils avec « *Ne vous fiez qu'à vos yeux* »

Monsieur le Maire de Valloire, Jean-Pierre Rougeaux, a remercié chaleureusement tous les sculpteurs pour leur participation et se réjouit du succès de cette manifestation qui est le pendant estival des sculptures sur glace et sur neige qui ont lieu, chaque année, au mois de janvier depuis 24 ans. Monsieur Alain Lovato, président de la MAPRA, a rajouté très justement que Valloire est en train de devenir une capitale de la sculpture éphémère.

Éphémères ? Certes, puisque ces sculptures ne vivent qu'un été. Mais malgré tout, moins éphémères que leurs cousines hivernales dont la belle mais courte vie n'excède pas quelques jours, au plus deux semaines. Ces sculptures en paille et en foin, bien que moins célèbres, ont fait l'admiration, pendant tout l'été, de nombreux touristes, résidents ou de passage, qui s'arrêtaient devant l'aire d'exposition pour admirer et photographier ces géants étranges. Et le fait de les avoir toutes regroupées en un même lieu, a permis cet effet d'ensemble et favorisé l'arrêt de motards et automobilistes pour prendre les photos souvenir... Il est certain que le logo de Valloire a dû être vu maintes fois en France comme à l'étranger. Une belle publicité pour la station.

BILAN DE L'ÉTÉ

L'été 2014 fut difficile. Le contexte économique très atone avec une conjoncture toujours négative génère un pessimisme ambiant et ne prête pas à la dépense touristique.

Cette situation a été considérablement aggravée par une météo catastrophique de fraîcheur et d'intempéries, amplifiée en montagne par l'altitude...

Au final les résultats sont en baisse, bien que moins catastrophiques que ce que l'on pouvait penser. Les chiffres fournis par le tableau de bord économique Comète sont les suivants :

La fréquentation globale de la station enregistre une baisse de 8.6% de nuitées répartie en

- 5.1% en Juillet

-11.1% en août

Les séjours professionnels diminuent de 7.5% avec cependant une perte de 370 lits.

Les séjours générés par les lits diffus régressent de 14.5% avec un gain de 311 lits.

Le nombre de nuitées totales s'élève pour l'été à 232 000, elles peuvent être transformées en 38 667 séjours d'une semaine, soit un rendement moyen de 2.4 séjours par lit dans l'été. Le résultat peut également se lire autrement : sur un été comptant 9 semaines, chaque lit est vide en moyenne durant 6.6 semaines...

La clientèle étrangère représente seulement 10% des séjours en été. Les 4 principaux marchés étrangers sont :

Les Pays-Bas,

La Belgique,

Le Danemark,

L'Italie.

LES PERFORMANCES DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'HÉBERGEMENT :

Le secteur locatif a vu sa capacité d'accueil baisser de 4%, le taux d'occupation des appartements a progressé de 8.4%.

Le secteur hôtelier a vu sa capacité d'accueil en chambres réduire de 12.4% et son taux d'occupation baisser de 16.2%.

Les Centres de vacances et Maisons familiales ont vu leur capacité d'accueil augmenter de 1.7% et le taux de remplissage des lits baisser de 3.4%.

Le regroupement des Villages clubs, Gîtes, TO, Camping a vu sa capacité d'accueil progresser de 0.7% et son taux de remplissage régresser de 9.3%.

RECENTRAGE DES ÉVÉNEMENTS

La nouvelle équipe municipale, aidée par Valloire Tourisme, a fait le constat de la nécessité de recentrer les événements de la station. En effet la part consacrée à ce poste s'élève à plus d'un tiers du budget de Valloire Tourisme en 2014, soit 600 000 € environ.

Les indispensables économies à faire ont été appréhendées après consultation par un sondage de la population et acteurs du tourisme, sur le ressenti des divers événements.

L'avis des commerçants a également été pris par le biais de la Présidente, Véronique Pouthier. Enfin avant décision finale au sein de Valloire Tourisme, une réunion avec les élus a permis à chacun de faire part de son point de vue.

Les décisions qui génèrent un changement sont donc les suivantes :

Suppression de FestiValloire : cet événement en place depuis plus de 10 ans a été jugé comme très sympathique mais pas suffisamment générateur de retombées économiques et de notoriété pour Valloire. Économie de 40 000 €.

Big Air de Février : l'événement en accord avec son leader, Tony Martin, a été divisé par 2 et ramené de 16 000 € à 8 000 €. La partie Lumière et Son,

traînée en 2014 par un prestataire extérieur, sera fournie, de manière simplifiée par Valloire Tourisme.

Semaine de la Caricature : cet événement, un des volets de la semaine Montagne aux enfants, a été supprimé, il représente un coût de 8 000 €.

VTT Enduro Series : la World Cup de 2014, dont l'attribution était sur une seule année, serait remplacée par une Coupe de France. Économie : 20 000 € (calendrier et décision en cours)

Pic Sonne : Malgré une implication exemplaire de l'équipe de bénévoles qui gèrent l'événement, et compte tenu du mal que la manifestation rencontre pour trouver suffisamment de public ; il a été décidé une réduction de subvention de moitié, soit une économie de 20 000 €. Il est demandé aux organisateurs d'essayer de créer un format s'appuyant sur les Tremplins et une soirée finale dans Valloire au lieu de l'Altiport. A ce jour la réflexion et la réponse sont en cours...

Demi-Marmotte et Rando des Marmottes : à la grande Marmotte (l'Alpe d'Huez- Alpe d'Huez) s'ajoutent depuis plusieurs années 2 cyclos complémentaires : la Demi-Marmotte (Valloire-Alpe d'Huez) et la Rando des Marmottes (Alpe d'Huez – Valloire – Alpe d'Huez en 2 jours). Ces 2 petites cyclos ont du mal à décoller en nombre de participants. Coût à revoir : 15 000 €. Négociation en cours.

La Pantani Cyclo sportive : le coût demandé par Sergio Piumetto, coorganisateur du Giro, pour la réédition de cette cyclo qui a généré 900 participants le 1^{er} juin 2014, est de 30 000 € pour 2015. Le coût a été jugé trop élevé et la date trop tôt en saison... un RDV est en attente à ce jour pour renégociation éventuelle.

EN CONCLUSION

Les événements doivent correspondre à 3 objectifs principaux :

- générer de l'activité économique pour la station par le nombre de participants ou de visiteurs,
- générer de la visibilité médiatique par les retombées TV, Presse, Internet...

- générer une ambiance et une animation qui correspond à celle qu'attendent les clients présents.

Ces 3 objectifs sont complémentaires et sont dégressifs par ordre d'importance. Le troisième étant, s'il est isolé, plutôt un objectif d'animation, donc moins coûteux.

La station par l'intermédiaire de ses services associés (Valloire Tourisme) propose et gère des événements en direct (Sculptures sur Neige, Glace et Paille...) mais des propositions sont faites par des tiers ; passionnés regroupés au sein d'associations ou prestataires.

Dans l'espoir de dénicher l'idée qui fonctionnera bien, des tentatives sont faites, normalement sur une période d'essai de 3 ans, ensuite un bilan doit être établi pour conserver les événements qui ont réussi à grandir (la foire du 4x4 par exemple avec un beau succès de fréquentation en 2014). Mais les moments les plus difficiles sont de renoncer aux autres événements.

Gérard Ragone

VALLOIRE TOURISME POURSUIT SON TRAVAIL

Le service commercial affiche des résultats très encourageants, aussi bien en terme de Webmarketing que commercial.

Cependant, dans un contexte économique difficile avec une concurrence exacerbée entre les stations, il reste encore bon nombre de tâches à accomplir pour offrir à Valloire la place qu'elle mérite :

- Définition de la gouvernance commerciale à l'échelle station (qui fait quoi)
- Affirmation de la vocation commerciale du site www.valloire.net (place de marché ouverte)
- Développement de la stratégie commerciale et Webmarketing en fonction des différents marchés (français et étrangers) et de leurs canaux de distribution

En effet, nous devons rapidement fédérer l'ensemble des acteurs touristiques (hébergeurs individuels ou professionnels, hôteliers, commerçants ...) et lier toutes les forces vives de la station pour que la globalité de l'offre touristique puisse être regroupée et diffusée sur notre site : www.valloire.net (plus de 800 000 visiteurs uniques/an) permettant ainsi à l'internaute qui s'intéresse à nous de trouver le produit qui lui correspond en seulement 3 clics !

Recruter un client coûte trois fois plus cher que de le fidéliser : Nous devons ensuite être proactifs dans la Gestion de la Relation Client qui nous permettra de mieux travailler nos contacts et ainsi mener les actions adéquates pour les fidéliser : entretenir avec le client des échanges réguliers en lui proposant des offres qui lui correspondent et l'inciter à ne pas aller voir ailleurs.

ACTIONS COMMERCIALES DE L'AUTOMNE

Les différentes actions menées pour la saison d'hiver 2014-2015, telles que définies dans le plan d'actions commerciales et qui se sont enchaînées cet automne (voir ci-dessous) permettent de générer des retombées positives :

Actions sur le marché Anglais

Workshop Presse à Londres (dans le cadre du développement de ce marché) organisé par France Montagnes (du 08 au 10 Septembre) : rencontre de la presse anglaise (Régis Bolliet pour Valloire Tourisme).

Soirée spéciale Grande-Bretagne / Valloire - Restaurant « La Fromagerie à Londres » (le 07 octobre) - invitation des Tours Opérateurs et journalistes à venir découvrir notre station : très bon impact, plus d'une vingtaine de Tours Opérateurs ou journalistes ont répondu présents dont certains ont un potentiel important (TUI, ski club de Grande Bretagne, Peak Retreats, Planet ski ...). Présence de Thierry

Durand pour Valloire Réservations, et pour Valloire Tourisme, Marie-Pierre Magnin pour la relation presse et Régis Bolliet pour le service commercial.



Actions auprès des Tours Operateurs :

Formation des Agents de Voyages de la société Travelski à Paris (16 septembre 2014 par Régis Bolliet) : ce Tour Operateur commercialise notre station via les résidences de Tourisme et Valloire Réservations. Chaque année nous sommes invités à venir former les agents de vente dont certains doivent vendre Valloire sans connaître la station ... le but est de leur donner les bons arguments pour proposer notre destination plutôt qu'une autre : mission accomplie ! Nous accueillerons cet hiver la responsable des achats France, séduite par Valloire.

Aussi, nous recevons désormais des demandes de leur service groupe, et certains hôteliers ont déjà bénéficié de retombées ...

Actions auprès des Comités d'entreprise :

Participation au salon « Elucéo » à Paris du (du 1^{er} au 03 octobre 2014 par Régis Bolliet)

Seules 2 stations étaient présentes sur ce salon : Val Cenis et Valloire. Nous avons récolté bon nombre de contacts ; certains sont très intéressés par notre offre hôtelière et par nos meublés.

Des retombées directes ont déjà été identifiées et transmises aux intéressés.

Actions « Grand Public » :

Opération « Portes ouvertes » Varcès :

Participation au salon organisé par l'Armée de Terre à Varcès près de Grenoble (du 04 au 06 octobre 2014 par Régis Bolliet)

Présence de Valloire sur les 2 jours

Opération « Les vitrines de Reims » organisée par Maurienne Tourisme. Participation aux « vitrines de Reims » (du 09 au 13 octobre par Régis Bolliet et le groupe Folklorique, que nous remercions chaleureusement).

Les commerçants de la ville de Reims invitent chaque année un territoire ; cette année La Maurienne fut à l'honneur.

Grâce au Groupe Folklorique monté spécialement pour l'évènement, Valloire a été plébiscité tout au long du Week-end.

De nombreux contacts ont été pris et nous espérons voir de nombreux Rémois à Valloire cet hiver !

En parallèle de ces actions sur le terrain, nous continuons de mener un travail sur le digital par le biais d'actions webmarketing.

Pour développer notre impact sur les réseaux sociaux, nous nous sommes fixés d'importants objectifs et espérons les atteindre avant la fin de l'hiver.

Nous travaillons sous la gouverne de l'équipe municipale qui a affiché sa forte volonté de structurer le travail de mise en place du service commercial débuté en 2013 ; avec une réflexion, en cours, réalisée par le cabinet Comète sur la stratégie la plus adaptée pour Valloire.

Gérard Ragone - Directeur Valloire Tourisme

Régis Bolliet - Service Commercial

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

Lors du passage du jury dans tout le village les 11 et 12 août, nous avons apprécié les gros efforts des propriétaires qui ont contribué à embellir Valloire.

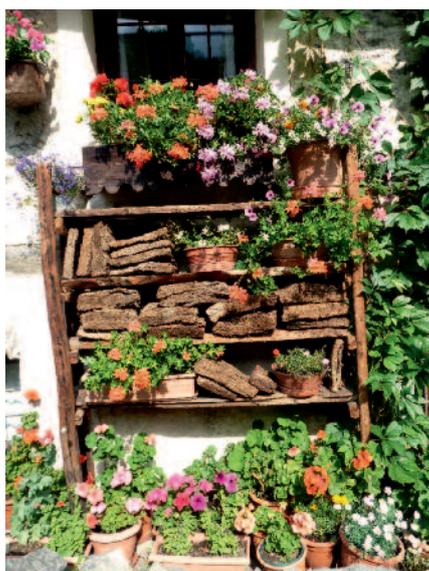
C'est avec joie que nous avons découvert des petits coins, visibles ou plus secrets, pleins de charme et de poésie. Malgré la morosité de notre dernier été, ces petits bouts de paradis ont contribué à ensoleiller et éblouir résidents et vacanciers.

Le fleurissement des maisons et des divers établissements fait partie intégrante de la chaleur de l'accueil. Des idées, un peu de goût, de l'entretien et surtout la volonté de flatter l'œil du passant qui s'arrête et admire. Quel plaisir partagé entre le créateur et le contemplateur... A travers le goût du beau, un échange se crée, même s'il n'est pas exprimé, pourvu qu'il soit ressenti... Le touriste qui prend le temps de flâner à travers les ruelles de nos hameaux est sensible à la beauté, au cachet typiquement montagnard apporté par ces vieux objets qui faisaient partie du quotidien de nos aïeux. Son regard est attiré par les couleurs vives des parterres, des balconnières, mélangées avec harmonie par des « mains vertes » expertes. Il admire le

charme d'un jardin bien entretenu, d'une façade joliment décorée, d'une fontaine dans laquelle se reflètent les fleurs.

Le fleurissement demande de la volonté, un budget certain, du temps et du goût pour ce qui est beau. Par ce concours des maisons, jardins, balcons ou façades fleuris, la Commune tient tout particulièrement à encourager et à remercier tous les artistes qui se donnent la peine de contribuer à embellir leurs propriétés et donc leur village. Le jury est passé dans chaque ruelle, chaque sentier de chaque hameau. Ce sont fréquemment les mêmes maisons qui sont fleuries d'année en année. Ne soyez donc pas surpris de retrouver souvent les mêmes noms parmi les gagnants. Malgré tout, d'agréables surprises nous ont enchantés.

Voici donc les résultats par catégories. Des bons d'achat de fleurs seront distribués au printemps prochain, nous ne vous oublions pas. Merci et bravo à tous.



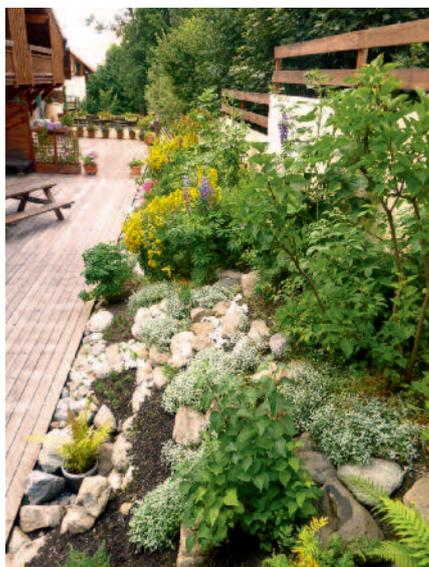
Claudie Girard



Alberte Retornaz



Aimé Bochu



Claudine et Jean-Paul Opy



Le Plancher des Vaches

RÉSULTATS DU CONCOURS COMMUNAL

Membres du jury : Elisabeth DAMS, Nathalie NGUYEN-KHOA, Marie-Paule FALCOZ, Gérard RAGONE, Liliane FEUTRIER
TH : tableau d'honneur

1^{ère} catégorie : PROPRIÉTÉS FLEURIES

a/ Villa

- 1 Josette NORAZ (1)
- 2 Mireille MARTIN
- 3 Léonie RAPIN

b/ Habitation traditionnelle

- TH 2^{ème} année Liliane FEUTRIER
- 1 ex æquo Mireille BETTSCHEN (2)
 - 1 ex æquo Jacqueline MAGNIN (1)
 - 3 Monique PERRIN

c/ Villa avec aménagement paysager

- 1 Annick GRANGE (1)
- 2 Christian DEBLOCK
- 3 Olivier MARTIN (Yus)

2^{ème} catégorie : HABITATIONS AVEC DÉCOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1 Claudie GIRARD (2)
- 2 François FALCOZ
- 3 Georges RAMBAUD

3^{ème} catégorie : FERMES FLEURIES EN ACTIVITÉ

- 1 Christophe TRAVIGNET
- 2 Vincent MAGNIN

4^{ème} catégorie : BALCONS OU TERRASSES BALCONS

a/ Villa

- 1 Marie MAGNIN (1)
- 2 Thérèse SAVOYE
- 3 Chantal CHALVET

b/ Habitation traditionnelle

- 1 Maxime OLLIER (2)
- 2 Nicolas GRANGE
- 3 Isabelle MAUGER-MICHELLAND

c/ Immeuble collectif

- TH 2^{ème} année Patricia FERDINAND
- 1 Marie-Pierre RAMBAUD (2)
 - 2 Josette GRANGE
 - 3 Annie AZZOLA

TERRASSES

- TH 3^{ème} année Rémi RAPIN
- 1 Claudine et Jean-Paul OPY (1)
 - 2 Christian GRANGE
 - 3 Andrée GRANGE

5^{ème} catégorie : IMMEUBLE COLLECTIF

- 1 Les 3 ÉVECHÉS (2)

6^{ème} catégorie : HÔTELS RESTAURANTS

a/ HÔTELS

- TH 2^{ème} année LA POSTE
- 1 LE CHRISTIANIA (2)
 - 2 LE CRÊT ROND
 - 3 GRAND HOTEL

b/ Restaurants

- 1 Plancher des Vaches (3)
- 2 La Grange de Thelcide
- 3 Au Resto

7^{ème} catégorie : COMMERCES – BARS

a/ Commerces

- 1 L'Alpage (1)
- 2 Magnin Sport
- 3 Twinner

b/ Bars

- TH 3^{ème} année Le Centre
- 1 Le Beauséjour
 - 2 Les Mélèzes

8^{ème} catégorie : ENTREPRISES

- 1 GRANGE Guy(3)
- 2 PARDO sarl
- 3 BELLET Louis

1^{ère} catégorie : PARCS ET JARDINS D'AGRÉMENT

- 1 Aimé BOCHU (1)
- 2 Christian PETRAZ
- 3 Denis MICHELLAND

1^{ère} catégorie : TOURISME ASSOCIATIF

- TH 1^{ère} année Le Havre
- 1 ex æquo Le Beauvoir (1)
 - 1 ex æquo Le Val d'Or (1)
 - 3 La Joie de Vivre

1^{ère} catégorie : POTAGERS FLEURIS

- 1 Françoise MICHELLAND (1)
- 2 Geneviève BOSCH
- 3 Danielle SAVOYE

1^{ère} catégorie : GÎTES

- TH 2^{ème} année Gérard RAGONE
- 1 Dominique DAL-BON (2)
 - 2 Marie-Hélène et Stéphanie FEUTRIER
 - 3 Renée GARINO

1^{ère} catégorie : FAÇADES

- TH 3^{ème} année Alberte RETORNAZ
- 1 Armand et Fabienne TRUCHET-GRANGE (3)

1^{ère} catégorie : FLEURISSEMENT ET TRAVAIL D'ENSEMBLE

- 1 Nicole BRIET-DUBOIS
- 2 Marie-Thérèse MAGNIN
- 3 Marguerite SEIGLE

1^{ère} catégorie : CHAPELLES

- 1 L'ARCHAZ
- 2 LA BORGÉ
- 3 LES VERNEYS

ENCOURAGEMENTS

Corine FALCOZ, Paulin PIREL, Annick RETORNAZ, Jeannine ROL, Paul ROL (Pratier - la Ruaz)

LE POINT SUR LES FINANCES

Une analyse claire et précise de la situation financière de Valloire nous est proposée par François Bongrand. En plus de vous communiquer les chiffres précis, elle vous permet de comprendre le système budgétaire communal.

Comme convenu, la Direction départementale des finances publiques de la Savoie (DDFIP 73) a remis son analyse financière consolidée (tous budgets confondus) de Valloire qui portait sur les années 2011, 2012 et 2013 et dont les principaux constats sont d'ores et déjà en ligne sur le site internet de la Commune :

« ...s'agissant de la section de fonctionnement, celle-ci connaît une hausse des charges conjuguée à une baisse des produits de fonctionnement, ce qui dégrade l'autofinancement brut de la Commune.

Cette faiblesse de la CAF brute qui est notamment détériorée par le niveau important des charges financières donne une CAF nette négative, face à un remboursement annuel en capital de la dette qui est très élevé...

La structure financière du bilan est déséquilibrée avec un fonds de roulement négatif... La Commune finance ainsi son cycle d'exploitation par des financements précaires (lignes de crédit de trésorerie)...

Au final, seule une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de limitation des dépenses d'investissement (voire de diminution de l'actif) permettra à la Commune d'améliorer sa situation financière ».

Il vous est proposé, dans les développements qui suivent, de vous en présenter dans un premier temps, les données essentielles pour le seul budget principal de la Commune. En effet, si à côté du budget de la Commune sont dénombrés quatre budgets annexes, il n'en demeure pas moins que seul le budget principal constitue une variable d'ajustement au plan financier dans la mesure où les budgets annexes ne peuvent, de principe, opérer de reversements d'éventuels excédents au profit du budget principal.

Ensuite, nous livrerons quelques conclusions en guise de futures actions à initier.

LES DONNÉES ESSENTIELLES DE L'ANALYSE FINANCIÈRE DE LA DDFIP73

L'étude financière commandée à la DDFIP 73 est un outil d'aide à la gestion et à la décision. Il en découle la nécessité de mettre en place une réelle politique de programmation et de suivi de nos engagements et de nos dépenses.

Pour rappel, le vote et l'exécution d'un budget donnent lieu à l'établissement :

- Chez l'ordonnateur (Maire), du compte administratif
- Chez le comptable, du compte de gestion.

Les comptes administratifs et de gestion d'une collectivité vont, certes, donner une lecture directe des résultats, mais ceux-ci s'avèrent insuffisants pour apprécier sa situation financière.

L'analyse financière va donc s'appuyer sur un processus spécifique qui va permettre notamment de préciser les conditions de formation de ces résultats.

Ce processus d'analyse d'une collectivité locale comprend 4 grandes étapes qui s'appliquent naturellement à notre Commune :

- 1 - L'étude de la formation de l'autofinancement (CAF)
- 2 - L'étude du financement des investissements
- 3 - L'étude du bilan
- 4 - L'étude des marges de manœuvre

1-L'ÉTUDE DE LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT (CAF)

Cette étape repose d'abord sur la détermination de la Capacité d'Autofinancement (CAF), qui se révèle être un concept central pour l'analyse financière d'une collectivité locale. Ainsi, l'examen de la CAF va permettre de répondre aux questions suivantes : est-ce que l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet :

- de couvrir le remboursement du capital des emprunts de la collectivité ?
- de dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) moins les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

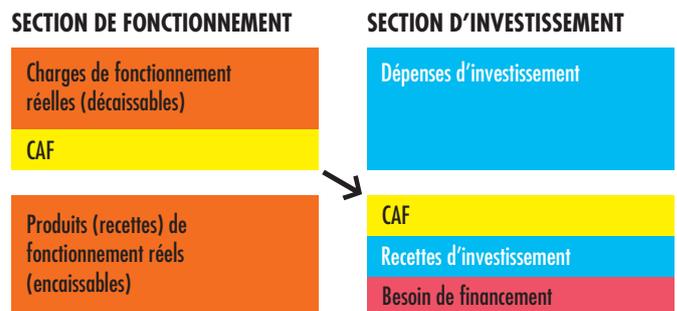
La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

Autrement dit, la CAF correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de notre Commune et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Elle représente donc l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de la Commune susceptible d'avoir une action sur la trésorerie.

Retour sur la CAF en quelques schémas :

L'articulation entre les deux sections du budget :



L'équilibre est réalisé grâce à une ressource : la CAF Brute. Elle a vocation à couvrir le remboursement de la dette en capital (dépenses d'investissement).

CAF Brute - remboursement dette = CAF nette
= AUTOFINANCEMENT

La CAF brute de la commune de Valloire d'après l'étude financière de la DDFIP

2011		2012		2013	
CAF brute	Ratio CAF Brute/Produits réels de fonctionnement	CAF brute	Ratio CAF Brute/Produits réels de fonctionnement	CAF brute	Ratio CAF Brute/Produits réels de fonctionnement
851 000 €	10,04 %	1 107 000 €	12,72 %	496 000 €	5,77%

La CAF nette de la commune de Valloire d'après l'étude financière de la DDFIP

2011	2012	2013
- 648 000 €	- 546 000 €	- 1 131 000 €

Le budget principal présente donc une situation critique dans la mesure où le niveau de la CAF nette est fortement dégradé (-1 131 000 €).

Le coefficient d'autofinancement courant qui permet de mesurer l'aptitude de la Commune à autofinancer ses investissements après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes, s'en trouve naturellement altéré : **Valloire fait partie des 10% des Communes de France les plus mal situées sur ce ratio.**

L'analyse de la CAF conduit forcément à une étude plus approfondie des charges et des produits (recettes) de fonctionnement dont les niveaux vont conditionner sa formation.

En effet, à niveau constant de produits (recettes) de fonctionnement, plus les charges de fonctionnement augmentent, plus la CAF se réduit.

Inversement, à niveau constant de charges de fonctionnement, toute recette de fonctionnement supplémentaire agit positivement sur la CAF. Ainsi, c'est l'ensemble de la section de fonctionnement qui peut être analysé.

A. Charges de fonctionnement

L'étude des charges de fonctionnement porte principalement sur :

a) Les charges de personnel

b) Les subventions et participations : versées à des tiers : associations, autres collectivités à l'instar des événements et animations dont le financement est assuré par notre Office du Tourisme grâce à une participation communale de l'ordre de 1,8 million d'euros pour 2014, prélevée sur la section de fonctionnement du budget communal.

c) Charges financières : elles permettent de mettre en évidence le coût de l'endettement (intérêts), lequel peut varier en fonction de l'environnement financier (niveau des taux d'intérêts) et des caractéristiques des emprunts souscrits (taux fixe, taux variable). **Pour information, notre Commune ne détient plus aucun emprunt toxique** suite à une renégociation lors du précédent mandat, et la majorité de la dette communale est constituée de prêts essentiellement à taux fixes.

Évolution des charges de fonctionnement de la commune de Valloire de 2011 à 2013

2011	2012	2013	Variation 2012/2013
7 625 000 €	7 600 000 €	8 107 000 €	6,70%

a) Il ressort de l'étude de la DDFIP73 que les charges de personnel sont maîtrisées sur la période étudiée, leur progression étant limitée à +3.3 %.

b) Les subventions et participations connaissent, quant à elles, une progression conséquente (+11.50%) entre 2011 et 2013. Les subventions versées à l'Office du Tourisme représentent la grande majorité de ces dépenses (1 820 000 € en 2013).

c) Les charges financières, comme nous vous l'annoncions dans le précédent Colporteur **impactent lourdement la capacité financière de la Commune**, même si elle se désendette annuellement à hauteur de 1 680 000€. Indépendamment du niveau des charges financières, il convient de constater que la Commune voit son annuité de dette diminuer de façon toute relative pour les années à venir, ainsi que l'attestent les données suivantes :

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Annuité	2 638 868 €	2 627 815 €	2 577 614 €	2 512 602 €	2 487 966 €	2 385 273 €

- L'encours de la dette :

Encours de la dette			Encours dette/produits réels de fonctionnement		
2011	2012	2013	2011	2012	2013
24 931 000 €	24 278 000 €	24 551 000 €	294,15 %	278,82 %	285,36 %

Au regard de sa situation en termes d'endettement rapporté aux recettes de fonctionnement réelles, la Commune est dans une situation très tendue.

En effet, la collectivité devrait consacrer 2.82 années de produits (recettes) de fonctionnement en totalité, pour se désendetter, sans engager aucune dépense sur ce même budget, ce qui est impossible si l'on considère les besoins nécessaires au fonctionnement des services publics de la commune.

Cela situe Valloire dans les 10% des Communes de France les plus mal placées sur ce point, la médiane étant de 0.59 année.

B. Produits de fonctionnement (recettes)

L'étude des produits de fonctionnement porte principalement sur :

- **La fiscalité directe** : Taxes d'habitation (TH), Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), Contribution économique territoriale (CET)

- **La fiscalité indirecte** : droits d'enregistrement.

- **Les dotations et participations** : reçues de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation Générale de Décentralisation...) mais également d'autres collectivités (département, région).

- **Les autres produits** : produits facturés aux usagers des services publics communaux : secours sur pistes, garderie...

- **Les ressources fiscales** :

Les recettes fiscales progressent de 1.2 % sur la période 2011-2013 passant de 5 181 000 € à 5 290 000 €. Néanmoins, si ces recettes augmentent en 2012, **elles enregistrent en 2013 une baisse liée à l'évolution des bases de cotisation foncière des entreprises (CFE) qui est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) avec la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).**

Contrairement à la taxe professionnelle dont elle reprend l'essentiel des règles, la CFE est basée uniquement sur les biens soumis à la taxe foncière. Cette taxe est due dans chaque Commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrains.

Au sein de ces recettes fiscales, le montant des impôts locaux s'élève à 4 070 000 € et le montant des autres impôts et taxes atteint 1 220 000 €. La taxe de séjour (486 000 €) et la taxe sur les remontées mécaniques (600 000 €) représentent l'essentiel de ces autres impôts et taxes. Il convient cependant de noter que, conformément aux dispositions de l'article L 133-7 du code du tourisme, les recettes liées à la taxe de séjour sont reversées en intégralité à l'Office du Tourisme de Valloire, constitué sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial dans le cadre de la subvention communale annuelle de l'ordre de 1,8 million d'euros.

La richesse fiscale de la Commune repose sur ses bases de TH (41%), de TFPB (40%), de CFE (19%) et dans une proportion infime, sur celles de TFPNB.

Concernant la taxe d'habitation, les bases 2013 s'élèvent à 6 120 506 €, en progression de 4.3% par rapport à l'année 2011. 2 513 logements sont imposés à la TH, dont 73.7% en tant que résidences secondaires.

En matière d'abattement de TH, la collectivité applique les abattements obligatoires pour charge de famille aux taux de 10 à 15% correspondants aux taux de droit commun **et elle a également instauré par délibération du 23/02/1980, deux abattements facultatifs : l'abattement général à la base au taux de 15% ainsi que l'abattement spécial à la base au taux de 15% également.**

Ces deux abattements représentent un total de 212 037 € de bases exonérées de TH pour 2013. Le taux 2013 voté (19.39%) engendre un produit de 1 187 000 €. Sur la période analysée, **la collectivité n'a pas augmenté son taux de TH.**

En matière de foncier bâti, la collectivité dispose pour 2013 de 5 873 451 € de bases dont 79.2% proviennent des locaux d'habitation et 20.8% des locaux professionnels. Ces bases enregistrent une augmentation de 6% depuis 2011. Au titre de l'exonération de 2 ans de TFPB pour les locaux d'habitation, 153 413 € de bases ne sont pas imposées au foncier bâti. Le taux voté en 2013 est de 21.58%, permettant à la Commune de disposer d'une recette de 1 267 000 €. Sur la période analysée, **le taux de TFPB est également stable.**

Au titre de la CFE, la collectivité bénéficie de 2 748 603 € de bases pour l'année dernière. 328 établissements sont imposés à la CFE et 144 à la cotisation minimum de CFE. Le taux de CFE 2013 est de 31.04% ce qui a permis à la Commune de bénéficier de 853 000 € de recettes fiscales ; **ce taux n'a pas évolué depuis 2011.**

Avec la réforme de la taxe professionnelle, les recettes de la fiscalité directe locale comprennent également des impôts dits de répartition et des mécanismes de garantie de ressources. Ainsi, la Commune a perçu de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) pour un montant de 85000 € et une recette liée à l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) pour un total de 87 000 €.

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF) et autres dotations :**

Sur la période analysée, **la DGF est en diminution passant de 919 000 € en 2011 à 889 000 € en 2013, soit une diminution de 3.3%. Pour les Communes, la DGF se structure autour de deux composantes : une part forfaitaire calculée par rapport à la population et à la superficie, et une ou plusieurs parts de pré-répartition.**

Concernant l'année 2013, la dotation forfaitaire communale représente 785 000 € et la dotation de solidarité rurale 104 000 €. S'agissant du poste global «DGF et autres dotations» **celui-ci connaît également une baisse entre 2011 et 2013 (-4%) en lien avec l'évolution de la DGF et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (355 000 € au titre de cette dotation en 2013 contre 377 000 € en 2011).**

- **Les autres produits réels :**

Les autres recettes réelles sont composées en très grande majorité des locations et redevances d'occupation du domaine public.

- **Évolution des produits (recettes) de fonctionnement de la commune de Valloire de 2011 à 2013**

2011	2012	2013	Variation 2012/2013
8 476 000 €	8 707 000 €	8 603 000 €	- 1,20 %

2. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La CAF doit être affectée en priorité au remboursement des emprunts : CAF moins le remboursement en capital des emprunts = CAF nette (ou épargne nette).

À partir de la CAF nette, un financement disponible peut être déterminé. Il correspond aux ressources effectivement disponibles pour le financement des dépenses d'équipement.

CAF nette + autres recettes (dotations et subventions sur le budget investissement mais aussi **remboursement partiel de TVA à hauteur de 15,7% au lieu des 20% acquittés par la Commune**) hors emprunts = Financement disponible (pour les investissements).

Dans un second temps, ce financement disponible doit être comparé aux dépenses d'équipement effectives afin de mesurer le besoin résiduel de financement qui peut être couvert par des emprunts et/ou un prélèvement sur le fonds de roulement. Le mode de couverture privilégié par la collectivité va agir sur ses équilibres financiers présents et ses marges de manœuvre futures.

Ainsi que cela apparaît dans les développements qui suivent, la Commune faute de disposer d'un fonds de roulement, a emprunté pas moins de 4.9 millions d'euros entre 2011 et 2013 pour financer ses investissements.

3. LES ÉQUILIBRES FINANCIERS OU L'ÉTUDE DU BILAN

Il s'apprécie à travers trois grandeurs caractéristiques :

- le fonds de roulement,
- le besoin en fonds de roulement,
- la trésorerie.

Le fonds de roulement (FR)

En comptabilité budgétaire, il s'agit de la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du temps. La situation du fonds de roulement de la Commune est préoccupante depuis plusieurs années :

2008 :	+ 1 028 000 €
2009 :	- 1 047 000 €
2010 :	- 546 000 €
2011 :	- 908 000 €
2012 :	- 2 495 000 €
2013 :	- 1 542 000 €

- Le besoin en fonds de roulement (BFR)

À la fin d'un exercice comptable, le BFR représente l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs). Une créance, crée un besoin de financement : la Commune a constaté un produit mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource : dans ce cas, la Commune a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource, cela signifie en effet que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

- La trésorerie

Elle représente, à la fin d'un exercice comptable, l'ensemble des liquidités disponibles et correspond à la différence entre le FR et le BFR.

Le niveau inexistant de la trésorerie communale nécessite le recours permanent à une ligne de trésorerie dont le montant s'établit à 900 000 € au 31 décembre 2013. Les équilibres financiers communaux sont donc très détériorés ainsi que nous l'évoquerons en seconde partie de cet article.

4. L'ÉTUDE DES MARGES DE MANŒUVRE

1. En matière de fiscalité directe : la collectivité est-elle en mesure d'accroître ses ressources de fonctionnement à travers sa politique fiscale (accroissement des taux, réduction des abattements, augmentation attendue des bases) ?

2. En matière d'endettement : l'analyse doit permettre de formuler une appréciation sur la capacité d'endettement de la collectivité à l'aide notamment des ratios suivants :

Ratio de solvabilité = annuité/produits de fonctionnement réel
Ratio d'endettement n° 1 = encours dette/produits de fonctionnement réels

Ratio d'endettement n° 2 = encours dette/CAF brute.

3. En matière d'utilisation du fonds de roulement : le niveau actuel du fonds de roulement permet-il à la collectivité d'opérer un prélèvement partiel pour le financement de ses dépenses d'investissement ? Ce niveau doit être apprécié au regard du niveau du besoin en fonds de roulement et de la politique souhaitée par la collectivité en matière de gestion de trésorerie.

Nos marges de manœuvre en matière de formation de la CAF comme le démontrent les trois premiers chapitres de cette synthèse sont plus que réduites, que ce soit en matière de fiscalité directe, d'endettement et d'utilisation du fonds de roulement. Néanmoins, ainsi que nous vous le laissons entrevoir dans le Colporteur de juillet, **nous allons nous efforcer de réaliser les économies qui peuvent l'être, afin d'améliorer la formation de notre CAF et libérer ainsi des ressources pour financer les investissements futurs.**

L'étude de la section de fonctionnement à partir des niveaux constatés des différents postes de charges et de produits, peut laisser entrevoir des marges de manœuvre par une diminution des dépenses, par un étalement de la dette afin de diminuer nos annuités d'emprunt ou par un accroissement des recettes de certains postes.

Pendant, il ne faut pas perdre de vue que si nous avons la maîtrise des affaires communales, la gestion de celles-ci est souvent contrariée par des mesures extérieures à la Commune qui réduisent d'autant les efforts consentis et accomplis au plan local.

EN CONCLUSION

Aujourd'hui, la priorité consiste plus que jamais à restaurer la trésorerie de la Commune afin d'honorer les engagements en cours contractés avec nos prestataires et nos banquiers et ainsi à réhabiliter la confiance placée dans la signature financière de la Commune.

La Commune ne dispose plus de trésorerie, ce que confirme le recours désormais permanent aux financements précaires que constituent les lignes de trésorerie. L'impossibilité de rembourser ces lignes de trésorerie consenties par les banques pose même la question de leur consolidation en véritable emprunt avec le risque d'accroître l'endettement de la Commune déjà fort élevé.

Pour mémoire, l'endettement de la Commune au 1^{er} janvier 2014, tous budgets confondus, s'établit à 44,4 millions d'euros.

Notre trésorerie est d'autant plus exsangue que le fonds de roulement communal est négatif depuis plusieurs exercices comme rappelé précédemment. Faute d'avoir une capacité d'autofinancement brute et nette suffisante, **ce ne sont pas moins de 2 millions d'euros de fonds de roulement**, pour rappel, qui ont été prélevés entre 2008 et 2009, déstabilisant ainsi notre capacité à honorer nos dépenses, sections de fonctionnement et d'investissement confondus.

À l'instant où est imprimé cet article, la Commune après tirage de la totalité de **sa ligne de trésorerie d'un montant de 900 000 €, dispose d'un volant de trésorerie de 329 205 € pour honorer 735 249 € de dépenses. Si l'on considère par ailleurs le fait que la Commune n'arrive plus à rembourser sa ligne de trésorerie, ce sont 1 306 044 € qui font défaut en termes de trésorerie, à cet instant précis**

Il nous faut rétablir nos équilibres financiers, en premier lieu, notre fonds de roulement, afin d'envisager ensuite une construction budgétaire pérenne qui reposerait sur des engagements de principe intangibles comme par exemple le maintien du poids du remboursement de la dette à moins de 15 % des recettes réelles de fonctionnement, un ratio qui fait référence dans le domaine de l'analyse financière pratiquée dans le secteur public local.

Au plan communal, pour le seul exercice budgétaire 2013, il apparaît que ce ratio s'établit à 27,77 %. Les éléments d'endettement pluri-annuels ci-après confirment la pertinence de ce ratio en raison d'une baisse de l'annuité de dette toute relative au moins jusqu'en 2015, le montant de cette annuité ne diminuant de manière significative, à emprunt constant, qu'à partir de l'exercice budgétaire 2016 :

2015 : -11 052 €

2016 : -50 201 €

2017 : -65 011 €

2018 : stabilisation de la perte de dette à -24 636 €

Avant une «chute notoire» en 2019 à -102 692 €.

Il convient de «frapper fort» pour restaurer notre trésorerie, et le moyen le plus opérationnel consistera à vendre une petite partie de l'immobilier communal, qui ne constitue ni un besoin, ni un intérêt patrimonial majeur et dont l'entretien à venir représente une charge importante que la Commune ne pourra assumer.

Nous avons souhaité maintenir la vente initiée par le conseil municipal précédent d'un appartement de 82 m² avec 3 chambres situé à La Curia.

Parmi les cessions d'actifs projetées, **il en est une qui fait débat** depuis des années et que nous nous devons de traduire concrètement dans les faits, **il s'agit de l'hôtel de la Sétaz** dont la cession est envisagée à l'effet d'ériger un hôtel de type 3/4 étoiles. Valorisée actuellement à 1 200 000 €, cette cession d'actif n'est pas sans interpeller dans la mesure **où nous avons appris, depuis notre prise de fonction, qu'un prêt relais, produit bancaire à mi-chemin entre un prêt traditionnel et une ligne de trésorerie, compromet à hauteur de 500 000 €, la recette initiale** dans le cadre de ce dossier.

De fait, il va nous revenir le choix cornélien, soit de consolider ce prêt-relais adossé au dossier de la vente de l'hôtel de la Sétaz en valorisant cette cession d'actif non plus à 1 200 000 € mais à 700 000 €, ou bien de rembourser l'avance de trésorerie consentie en quelque sorte à ce titre si l'on prospère sur le prix de vente affiché soit 1 200 000 €.

À ce stade, et eu égard au développement sur le niveau de la trésorerie communale disponible évoqué ci-dessus, **c'est au final 1 806 044 € (1 306 044 € + 500 000 €) qui font plus que jamais défaut !**

D'autres cessions d'actifs sont à l'étude afin d'améliorer le niveau de la trésorerie communale et donc de nos marges de manœuvre.

Parmi les autres marges de manœuvre en présence figurent d'une part, **l'augmentation de notre capacité d'autofinancement (CAF)**, et d'autre part la possibilité de **rééchelonner l'encours de la dette communale sur le budget principal** toujours, celle contractée pour le financement des équipements touristiques l'ayant été il y a très peu de temps :

1. L'amélioration de notre capacité d'autofinancement à l'effet de dégager des fonds propres, passe nécessairement par la réalisation d'économies en termes de dépenses de gestion. Sans tout renier, mais avec le souci de remettre de l'ordre dans les comptes de la Commune, certaines pistes sont à l'étude comme la réduction de l'enveloppe financière de nos contrats de partenariat, ou de celle attribuée à l'Office de Tourisme. Certains rendez-vous événementiels sont d'ores et déjà supprimés.

2. Nous travaillons aussi, dans la mesure de nos possibilités, sur la diminution ou la suppression d'une partie des services sous-traités par des opérateurs économiques intervenant pour le compte de la ville dans des domaines tels que, le petit train, le déneigement dont une partie va être réalisée par les employés communaux dès cet hiver et d'autres pistes sont à l'étude. Le rééchelonnement de la dette du budget principal doit nous permettre d'obtenir de nos différents partenaires bancaires, la réduction de nos échéances de remboursement par la prolongation de la durée de leur remboursement.

Comme il n'est pas permis d'emprunter à seule fin de reconstituer le fonds de roulement, **cette politique de cession d'actifs menée de front avec une politique d'économies de fonctionnement que complète un rééchelonnement honnête de notre encours de dette sur le budget principal, permettra dès lors de bâtir une prospective budgétaire et financière sur les prochaines années et d'envisager, de manière raisonnée car anticipée, les investissements nécessaires à l'économie de notre station.**

Dès à présent, nous travaillons à déterminer de manière anticipée, notre résultat budgétaire à fin 2014, dans le but de vérifier, cette fois sur la base d'une consolidation de nos divers budgets, comme l'exige la réglementation, dans quelle mesure

nous satisfaisions aux dispositions de la légalité budgétaire telles que précisées à l'article L 1612- 14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que :

« lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître dans l'exécution du budget, après vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses, un déficit égal ou supérieur à 10% des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une Commune de moins de 20 000, habitants, et à 5 % dans les autres cas, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État – le Préfet –, propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine » (cet article vise à s'assurer que la réalisation en exécution du budget de la collectivité locale n' a pas été effectuée en déficit).

En effet, indépendamment d'une situation de trésorerie dégradée, reflet des exécutions budgétaires jusqu'à ce jour, il faut pouvoir appréhender dès à présent si la situation budgétaire de notre collectivité n'entre pas dans ce cas de figure. **De fait, il ne faudrait pas que, faute non seulement de trésorerie suffisamment disponible pour honorer toutes les dettes contractées par la Commune, cette dernière soit de surcroît traduite devant la juridiction financière compétente que constitue la chambre régionale des comptes !**

L'équilibre du compte administratif s'apprécie au niveau du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes. Le déficit résulte ainsi de la somme des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des budgets, principal et annexes, rapportés aux recettes réelles de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes.

Pour l'année 2013, l'exécution budgétaire consolidée, bien que négative, ne génère pas un déficit égal ou supérieur au seuil indiqué et présente les résultats suivants :

Budget principal : -1 542 046 €

Budget remontées mécaniques /équipements touristiques : -205 998 €

Budget eau/ assainissement : +1 202 185 €

Budget parking : -11 697 €

Budget microcentrale : -5 792 €

Soit un résultat de clôture consolidé (arrondi) de -551 652 €

Il convient de relever que ce résultat de clôture ne constituait pas le reflet de la réalité au 1^{er} janvier 2014 car uniquement sur le budget annexe eau-assainissement, 264 000 € de factures de 2012 et 2013 ne sont toujours pas honorées à ce jour, la trésorerie correspondante ayant été affectée, pour partie, au règlement des dépenses du budget principal.

Ainsi, en vertu du principe d'indépendance des exercices budgétaires, le résultat de clôture consolidé 2013 s'établit en fin de compte à : -815 652 € (551 652 € + 264 000 €). La pratique était ainsi courante de décaler d'une année sur l'autre le règlement des factures au risque de mettre en péril la santé financière des

entreprises travaillant avec notre commune. C'est ainsi que 438 000 € du budget principal, à rattacher normalement à 2013, ont été reportés en 2014. **Malgré le niveau toujours préoccupant de notre trésorerie, nous allons, plus que jamais, nous employer progressivement à juguler cette habitude.**

Afin de parer à cette situation en premier lieu néfaste pour les entreprises en relation d'affaires avec la ville, parce que payées plus que tardivement, **une comptabilité d'engagement des dépenses va être mise en place afin de vérifier systématiquement la disponibilité des crédits et d'anticiper les décaissements sur la base de pièces justificatives préalablement établies (devis signé, bon de commande), l'ensemble en lien avec la situation de trésorerie.**

Par ailleurs, il nous faut savoir que la commune totalise à ce jour 511 946 € d'impayés tous budgets confondus. (Taxe de séjour, factures d'eau, logements Curia et la Fornache... etc...) Nous en appelons donc au civisme de chacun et remercions chaque contribuable concerné de faire le nécessaire pour régulariser au plus vite ses factures en attente de règlement. Que ceux qui doivent de l'argent à la Commune ne s'étonnent pas d'être relancés par les services communaux, sachant que nous tiendrons compte de la situation personnelle de chacun. Nous vous encourageons également à procéder, désormais, au règlement des factures dans les délais. Car c'est avec l'aide de tous que nous pourrons sortir de cette situation difficile.

La communication financière est un art difficile, a fortiori dans le contexte dégradé des finances publiques en France. Notre Commune se situe à un tournant, car accaparée à recouvrer des marges de manœuvre financière, elle doit parallèlement s'adapter afin de faire face à la concurrence. Notre atout est de disposer d'un potentiel que nombre de Communes nous envie, étant précisé que nos ressources ne sont pas pérennes.

La cession d'actifs envisagée est possible en l'état actuel de notre patrimoine, mais ne constitue qu'une mesure conjoncturelle parce que, par définition, exceptionnelle et non renouvelable à l'infini. Ainsi que nous vous l'avions annoncé, nous nous efforçons de définir une communication financière adaptée à notre Commune et ce sur la base d'éléments pérennes afin d'en faciliter l'appropriation sans pour autant tomber dans la vulgarisation de la matière.

Comme l'écrivait Charles Bettelheim, *« quand on cesse de compter, c'est la peine des hommes que l'on oublie ».*

Un prochain numéro du Colporteur sera notamment consacré à l'exécution de l'ensemble des budgets communaux pour l'année 2014.

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction de cet article.

INFOS NOUVEAU COLPORTEUR

La commission Info/com chargée du Colporteur vous rappelle que votre revue municipale paraîtra trois fois par an. Ce journal doit être le reflet de la vie de notre Commune. N'hésitez donc pas à nous faire parvenir vos articles quand vous le souhaitez, ils seront édités dans le numéro qui suivra votre envoi, dans la mesure des disponibilités et des délais d'édition. Toute initiative, tout événement sportif ou associatif, toute réalisation individuelle ou collective est source d'intérêt pour la collectivité. Si vous avez des dons de poète, de photographe, de rédacteur envoyez vos articles à l'adresse mail adjoints@valloire.net ou apportez-les sur papier à la mairie.

Elisabeth Dams, Marie-Paule Falcoz, Marie-Pierre Rambaud

La Commune de Valloire met en vente :

UN APPARTEMENT DE TYPE 4, d'une superficie de 82.79 m², sis dans la Résidence « Le Hameau de Valloire » au lieu-dit La Curia, au prix plancher de 295 000 €. Cet appartement exposé est-ouest avec 3 balcons, est composé de 3 chambres, un WC, une salle de bains et un séjour avec cuisine entièrement aménagée.

Il est vendu sans les conditions initiales indiquées dans le précédent Colporteur.



UNE ANCIENNE ÉCOLE AU HAMEAU DE L'ARCHAZ, d'une superficie de 75 m² habitables environ, dont la parcelle est de 114 m², au prix plancher de 40 000 €. Il s'agit d'un bâtiment en pierre à rénover complètement, bâti sur 2 niveaux + un sous-sol.



Les personnes intéressées peuvent venir se renseigner en Mairie, ou téléphoner à l'accueil pour prendre un rendez-vous pour le visiter.

Elles doivent remettre leur offre sous pli cacheté en Mairie, avant le lundi 15 décembre 2014, 12h00.

L'enveloppe portera la mention « Offre d'achat pour l'appartement de La Curia – Ne pas ouvrir » ou « Offre d'achat pour l'école de L'Archaz – Ne pas ouvrir »

Les plis seront ouverts publiquement en séance du Conseil Municipal, la vente sera conclue avec le candidat qui fera l'offre d'achat la plus élevée.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JUILLET 2014

Procès-verbal n° 10-2014

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Procurations : Marie VIALLET (donne procuration à Elisabeth DAMS)

Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD)

Corine FALCOZ (donne procuration à Stéphanie MASSE)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Paule FALCOZ

1- PROJET DE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE EN AMONT DE LA VALLOIRETTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : par 13 voix pour et 2 abstentions (Corine FALCOZ et Isabelle FORAY)

- accepte le projet de construction d'une nouvelle petite centrale hydroélectrique sur la Commune (projet « Valloirette amont »),
- mandate la société SOREA pour mener à bien l'ensemble des études nécessaires au montage du dossier de demande d'autorisation préfectorale, y compris les démarches foncières (servitudes d'utilités publiques et éventuellement DUP) et donne à SOREA et HYDREA l'exclusivité de portage de ces études et de la construction/exploitation de l'ouvrage pendant la durée du droit d'eau qui sera octroyé par les services de la Préfecture,
- autorise Monsieur le Maire à mener les discussions notamment sur le tracé et l'emprise du futur ouvrage,
- précise que l'étude environnementale devra lui être présentée pour validation préalablement à l'engagement de la suite de la procédure,
- autorise Monsieur le Maire à mettre à disposition les terrains communaux nécessaires à la construction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique et valide la formule proposée concernant la redevance communale telle que présentée en annexe : 4 % du C.A. HT les 10 premières années, 8 % les 10 années suivantes et 12 % les 20 dernières années, formule conditionnée à une rémunération du producteur à l'obligation d'achat H07,
- prend acte de l'évolution réglementaire relative aux obligations d'achat au 01/01/2016 qui peut modifier substantiellement le processus d'attribution de l'autorisation (appel d'offres national) et la rentabilité économique de l'opération étant donné le caractère aléatoire de la rémunération de la production sur les marchés de l'électricité.

2- CONTRAT AVEC FIBREA – MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT FERMÉ D'UTILISATEURS POUR LA FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : par 14 voix pour et 1 voix contre (Gérard VUILLERMET)

- approuve la signature avec FIBREA, d'un contrat IRU visant à mettre à disposition des services de la Commune, 3 paires de fibres optiques noires à un tarif préférentiel de 0.30 centimes d'euros HT la paire par mètre linéaire et par an. Ce contrat est tarifé sur une estimation réalisée avec les services de la Commune. Il comporte un forfait initial de 9.000 € HT, soit 10 800 € TTC, fonction du nombre de points de raccordement initial défini par la Commune. Cette participation forfaitaire n'est pas récurrente. Il comporte une redevance annuelle récurrente, évaluée à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC, correspondant à la longueur estimative du GFU. Cette distance sera contrôlée par réflectométrie à l'issue des travaux, ce qui permettra d'ajuster le montant de la redevance ;
- précise que si dans un délai de 3 ans à compter de la signature du contrat avec FIBREA aucun opérateur de service n'a loué d'infrastructures, la Commune de Valloire ne paiera pas de redevance à FIBREA, à l'exception de celle liée à la maintenance des installations, soit 2 000 € HT/an.

3- RÉMUNERATION PAR LA SEM VALLOIRE DE SON PRÉSIDENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : par 14 voix pour, Jean-Marie MARTIN ne participant ni au débat ni au vote :

- autorise la rémunération du Président de la SEM Valloire,
- fixe le montant maximum de cette rémunération à 830 € net mensuel.

4- PROTECTION FONCTIONNELLE CONSTITUTION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (Marie VIALLET) décide :

- que la Commune se constitue dans le cadre de la protection fonctionnelle accordée au Directeur général des services et à la Directrice Générale Adjointe des Services et des plaintes déposées par eux contre auteur inconnu pour diffamation envers un fonctionnaire, un dépositaire de l'autorité publique ou un citoyen chargé d'un service public par parole, écrit, image ou tout moyen de communication au public,
- de choisir comme conseil Maître Jean-Pierre COCHET dans cette affaire.

5- DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLÉANT A L'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR VALLOIRE-VALMEINIER)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Madame DAMS Elisabeth comme déléguée titulaire à l'ADMR
- Madame FALCOZ Marie-Paule comme déléguée suppléante à l'ADMR

6- MOTION CONTRE LA RÉFORME TERRITORIALE – AFFIRMATION DU SOUTIEN DE LA COMMUNE DE VALLOIRE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, délibère et réaffirme : par 13 voix pour et 2 abstentions (Patrick LE GUENNEC – Michel RAPIN)
- son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
 - son attachement aux services départementaux et

- à l'action de ses agents ;
- le rôle essentiel du Conseil général de la Savoie en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- son souhait que l'Etat concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- s'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche.

7- MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LA BAISSÉ MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

8- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le Budget supplémentaire de la Commune qui s'équilibre :
- en section de fonctionnement en recettes et dépenses à 251 321.00 €
- en section d'investissement en recettes et dépenses à 315 143.78 €.

9- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve

- la transformation du poste d'attaché territorial principal en poste d'attaché territorial,
- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe,
- la diminution du temps de travail de plein temps à un temps partiel de 80 % du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

10- TARIF DE LOCATION DE L'APPARTEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention (Jean-Paul LAURENT) décide de fixer un loyer de base mensuel à la somme de 580 €, étant précisé que ce logement va être donné en bail d'habitation à la personne qui occupera le poste de Directeur Général des services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 31 juillet 2014 à 22h30.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014

Procès-verbal n° 09-2014

L'an deux mille quatorze, le onze septembre, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Isabelle FORAY - Marie-Pierre RAMBAUD - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE - Gérard VUILLERMET

Procuration : Marie-Paule FALCOZ (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX)
Jean-Paul LAURENT (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD)
Michel RAPIN (donne procuration à Christian PETRAZ)
Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Marie VIALLET)

Marie VIALLET est désignée **secrétaire de séance**.

1- CHARTE AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL PORTANT DISTRIBUTION DE COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS EN PÉRIODE HIVERNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la charte passée avec le Conseil Général de la Savoie qui a pour objet de rappeler certaines distributions de compétences entre la Commune et le Département durant la période de fermeture hivernale de la RD 902 dans sa portion comprise du Hameau de Bonnenuit au Col du Galibier.

2- ANALYSE FINANCIÈRE RÉALISÉE PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de cette analyse financière.

3- RACHAT DE MEUBLES À MADAME FLORINE DEROUBAIX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre (Stéphanie MASSE) et 1 abstention (Corine FALCOZ) autorise le rachat auprès de Madame Florine Lepage Deroubaix de divers électroménagers et mobiliers d'aménagement de la cuisine, de l'arrière cuisine et de la salle de bains de l'appartement de l'ancienne Mairie, pour la somme de 4 656 €.

4- TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe le tarif de location des salles communales à compter du 1er octobre 2014 comme suit :

Salle du Galibier

Salle sans cuisine :

- 75 € la demi-journée
- 140 € la journée
- 20 € de l'heure (maxi. 2 heures d'affilée)

Salle avec cuisine :

- 220 € pour 1 journée
- 100 € pour la soirée
- 350 € pour 2 journées

Caution (Salle et matériel) : 500 €
Retenue pour non nettoyage : 90 €

Salle polyvalente Gabriel Julliard

Salle sans cuisine :

- 400 € la journée
- 30 € de l'heure

Salle avec cuisine :

- 650 € pour 1 journée
- 650 € pour la soirée
- 980 € pour 2 jours consécutifs
- 2 250 € pour 1 semaine

Caution (Salle et matériel) : 2 000 € ménage inclus.

Salle Les Cerces (Mairie)

30 €/ heure (nettoyage inclus)
(maxi. 4 heures d'affilée)

Caution (Salle et matériel) : 200 €

Salle La Setaz (Mairie)

30 €/ heure (nettoyage inclus)
(maxi. 4 heures d'affilée)

Caution (Salle et matériel) : 200 €

Salle des mariages

75 € la demi-journée

Caution (Salle et matériel) : 200 €
Retenue pour non nettoyage : 90 €

- précise que toute heure de location commencée est due,

- précise que toutes les associations Valloiriches à caractère sportif, culturel, parascolaire ou social bénéficieront du prêt gratuit des salles pour leurs actions sans but lucratif (Assemblées générales, Enseignement...). Les demandes de location commerciales seront prioritaires par rapport aux demandes des Associations. La retenue pour non-nettoyage pourra être facturée aux Associations ayant utilisé la salle à titre gratuit, et ne l'ayant pas rendu dans le même état de propreté que lors du prêt,

- précise que la salle du Galibier et la salle polyvalente doivent être libérées au plus tard le lendemain à 14 heures,

- précise que la délibération N° 13-08-066 en date du 5 août 2013 est abrogée.

5- TARIFS DE LOCATION DES CHAPITEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, afin de supprimer les chapiteaux que la Commune n'a plus et d'ajouter ceux acquis récemment, de fixer comme suit les tarifs de location suivants à compter du 1er octobre 2014:

- location du chapiteau 15 X 30 (nu, monté et chauffé) : 450 € / jour
- Location du chapiteau 6 X 10 (nu, monté) : 250 € / jour
- Location du chapiteau 4 X 4 (nu, monté) : 200 € / jour
- Location du chapiteau 3 X 3 (nu, monté) : 100 € / jour

- Banc à l'unité : 1 € / jour

- Table à l'unité : 3 € / jour

- Caution : 1 000 €

5- QUESTION DIVERSE : REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE DÉCHARGE DE CALYPSO

Monsieur le Maire présente succinctement le projet de remplacement partiel de la conduite de décharge de la Centrale de Calypso, dont les travaux sont programmés en 2016 :

problématique :

- 3 tronçons :

- Amont : remplacé en 2005,

- Intermédiaire : 1980,

- Aval : 1898 (origine)

- Rupture en décembre 2012 sur la partie aval - réalisation d'un "tracé direct enterré", avec suppression des coudes (cohérence hydraulique),
- impact foncier : convention d'occupation à mettre à jour pour prendre en compte ce nouveau tracé,

- coupes d'arbres : estimation sommaire de 80 unités à abattre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 11 septembre 2014 à 22h05.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 OCTOBRE 2014

Procès-verbal n° 11-2014

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Jean-Paul LAURENT - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Gérard VUILLERMET

Procuration : Marie-Paule FALCOZ (donne procuration à Elisabeth DAMS)

Isabelle FORAY (donne procuration à Christian PETRAZ)

Corine FALCOZ (donne procuration à Stéphanie FEUTRIER)

Stéphanie MASSE (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie MARTIN

1- CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Convention à passer avec le SDIS de la Savoie afin que celui-ci puisse se fournir en carburant aux ateliers municipaux de Valloire en contrepartie d'une compensation financière établie sur la base du nombre de litres de carburant fourni en fonction du dernier prix d'achat facturé par le distributeur pétrolier à la Commune de Valloire.

2- MISE EN PLACE DE TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – FIXATION DES TARIFS – APPROBATION DU MODÈLE DE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA MAIRIE ET LES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la mise en place des temps d'activités périscolaires pour l'année 2014/2015,
- fixe le tarif des activités à 30 € par enfant et par trimestre,

- fixe le montant de la subvention à verser à chacune des associations concernées à 40 € / groupe de 25 enfants / séance d'1h30

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations qui interviennent durant les TAP.

3- COORDINATION DE LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES NATURELS DE MAURIENNE POUR L'ANNÉE 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de « coordination de la Gestion Intégrée des Risques Naturels » de Maurienne 2014 et son contenu.

- s'engage à financer la part de la commune de Valloire dans cette opération, soit au maximum la somme de 1 367 € TTC correspondant à 6% de la participation financière totale.

- approuve le plan de financement de l'opération et inscrit cette dépense au budget 2014.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4- COUPES DE BOIS EN FORÊT COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à l'automne 2014 au martelage des coupes désignées ci-après,

- précise la destination des coupes de bois réglées et leur mode de commercialisation :

Position par rapport à l'aménagement :

Coupes réglées

Parcelle : 17, Bois de Plan

Destination : Vente, volume estimé : 450

Mode de commercialisation : bois façonné contrat

- précise que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

5- Désignation des représentants de la Commune à l'association de la Croix du Sud

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les 3 membres délégués suivants pour représenter le

Commune à l'association la Croix du Sud :

- Jean-Pierre ROUGEAUX,

- Jean-Paul LAURENT,

- Michel RAPIN.

6- RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les offres des candidats comme suit :

LOT 1 : Dommages aux Biens immobiliers et mobiliers de la Commune : MMA

LOT 2 : Responsabilité Civile générale et responsabilités diverses : GROUPAMA

LOT 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur et accessoires et Bris de Machines : GROU-PAMA

LOT 4 : Assurance de Protection juridique et défense pénale des agents et des élus : CABINET MOUREY

et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance correspondants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

7- MISE EN PLACE DE LA PRIME DE FONCTION ET DE RÉSULTATS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la prime de fonctions et de résultats aux fonctionnaires de catégorie A relevant du cadre d'emploi des d'attachés territoriaux

8- CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE COMMUNE DE VALLOIRE / SEM VALLOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour et 1 contre (Gérard VUILLER-MET):

- donne mandat au Maire pour finaliser les dispositions de la convention d'occupation précaire à intervenir avec la SEM Valloire sur la base de l'ébauche présentée,

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

9- RÉHABILITATION DU GROUPE FRIGORIFIQUE DE LA PATINOIRE ET RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT TECHNIQUE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe frigorifique de la patinoire et réaménagement du bâtiment technique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits marchés de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Lot n° 1 : production frigorifique

SARL SERI FROID

Route de Caumont

84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Marché de base 621 329 €

Option économie 89 216 €

Total **710 545 €**

Lot n° 2 : génie civil

TRUCHET BATIMENT

ZA des Ouilletes

73140 ST MARTIN LA PORTE

Marché de base : 147 240 €

Option n° 1 :

Local eau chaude sanitaire (ecs) 5 600 €

Option n° 2 :

Faux plafonds 5 800 €

Option n° 3 :

Caniveau technique 55 775 €

Total **214 415 €**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 9 octobre 2014 à 22h30.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Aux services techniques

De nombreux travaux ont été réalisés par Christophe Cendrowski et Christophe Blérald, sous le contrôle de Jean-Pierre Marchand : réparation de la balayeuse, remise en état de la fraise à neige, réparation de la direction de l'Unimog qui servira cet hiver à effectuer une partie du déneigement et du salage, réparation du CMAR (laveuse en été, déneigeuse et saleuse en hiver). Les engins sont comme neufs, rangés au garage en attente de l'hiver. Yvan et Emmanuel ont effectué un énorme travail de rangement et de tri du matériel de l'animation. Ils ont également reconstruit les coffrages pour les blocs des sculptures qui avaient souffert de la dernière saison.



À la piscine : les travaux engagés par la précédente municipalité ont été achevés : étanchéité du petit bassin, installation de la patageoire, création du réceptacle du toboggan, mise aux normes des plages par l'entreprise

Créasol béton (enlèvement des autobloquants remplacés par un revêtement béton teinté spécial piscine constitué d'un film polyane, d'un treillis soudé et d'une couche anti-usure, le tout recouvert d'une couche de finition en « peau d'orange »)

À la patinoire : Des travaux de remplacement du système de production du froid sont programmés pour le printemps 2015

La fibre optique : la société FIBREA a continué les travaux d'enfouissement des fourreaux pour le passage en souterrain de la fibre. Jusqu'à présent le seul opérateur présent est « Alliance réseau »

La remise en état des voieries : un travail minimum a été effectué par une entreprise au niveau de la rue de la Sétaz. La commune a effectué elle-même les travaux de reprise des nids de poule ainsi que les remises à niveau de plusieurs tampons et grilles.

Menus travaux de réparations des chaufferies du camping et réseau d'eau de l'AEP suite à une inondation en sous-sol.

Enrochement effectué à Bonnenuit pour la protection de la conduite principale de distribution de l'eau potable.

Prévision de **pose des moloks** enterrés en différents points du village.

RENCONTRE AVEC LES GARDIENS DE L'EAU (SUITE)

1. DESCRIPTIF DU RÉSEAU D'EAU SUR LA COMMUNE

Rappel : L'adduction est le réseau d'alimentation des réservoirs par l'eau qui arrive des captages.

La distribution est le réseau d'alimentation des maisons par l'eau qui arrive des réservoirs.

Le réseau de l'adduction de l'eau se compose de :

- le captage haut des Freidières et le captage bas des Freidières qui produisent 45 litres d'eau par seconde.



Au printemps, le débit d'eau des sources étant très élevé, le service des eaux est amené à enlever une ou deux sur-verses de la chambre basse de captage, le surplus d'eau s'écoule donc dans la Valloirette.

Ces sur-verses sont remises lorsque le débit redevient normal pour permettre à la canalisation d'adduction d'être en charge maximale au départ. Cette production est largement suffisante pour les besoins de la commune.

- Le petit captage du Villard qui alimente le réservoir du Villard/Mollard
- Le petit captage du Col qui contribue à l'alimentation du réservoir du Col

Le réseau de distribution de l'eau se compose de :



- Le réservoir tampon de la Charmette, construit en 2002 et alimenté en électricité par un panneau solaire, a permis de réguler la distribution. Cet édifice d'une capacité de 500m³ sert de bac tampon. Il n'existait avant cette date, depuis 1970 environ, qu'un brise charge de 10m³ et l'eau devenait insuffisante en saison touristique. Il ne sert plus aujourd'hui que lors des nettoyages du gros réservoir.

- Huit réservoirs d'alimentation arrosent tout le village. Il existe un plan que vous pouvez consulter en mairie, de l'alimentation de tous les bâtiments du village.

Réservoir	Année de construction	Année de renouvellement des éq. hydrauliques	Capacité (m ³)
La Charmette	2002	2002	500
Les Charbonnières	2003	2003	500
Choseaux-Verneys	1970	1992	500
La Borge	1963	1991	500
L'Archaz	1984	1984	300
Les Choseaux-villes	1971	1988	300
Les Granges	1963	1995	150
Le Col	1953	1994	60
Le Villard	-	-	75



- Une centaine de chambres de vannes réparties sur l'ensemble du réseau permettent d'isoler les tronçons par secteur en cas de fuites.

2. LE POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

- Des robinets flotteurs ont été posés sur toutes les alimentations des réservoirs.
- Le réseau de distribution des Arolles a été réparé.
- Le remplacement du réseau des Clots est réalisé.
- Le remplacement d'une partie du réseau de distribution du Dorvet est réalisé.
- Les conduites d'eau d'adduction et de distribution de l'avenue de la Vallée d'or sont remplacées
- Des recherches de fuites sont réalisées régulièrement par secteur par les fontainiers.
- Une portion des conduites d'adduction de l'Épinette (entre Granges et Col) ont été réalisées
- Les nettoyages-curages du réseau d'eaux pluviales ainsi que du réseau d'assainissement sont réalisés deux fois par an pendant une semaine.
- Aux Choseaux-Verneys, les conduites intérieures du réservoir ont été refaites grâce au nouveau poste à souder l'inox (TIG) acheté en 2013



3. LE POINT SUR LES TRAVAUX À EFFECTUER

- Construire à moyen terme, un nouveau réservoir pour le village du Col qui se trouverait plutôt vers les Trois Croix et arroserait aussi le Fort du Télégraphe
- Construire à moyen terme, un réservoir pour le village de Poingt Ravier ou renouveler le réseau existant à partir de Valloire en augmentant la section des tuyaux afin d'améliorer les conditions de défense incendie.
- Sur la route des Plans au-dessus d'Odalys, remplacer les conduites d'adduction en acier par des conduites en fonte.

4. LE POINT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU :

- Les réservoirs sont vidés, nettoyés et javellisés chaque année.
- Des analyses d'eau sont effectuées environ deux fois par mois par Savoie-Labo, en de multiples endroits (habitations, captages, réservoirs) selon un roulement prévu par le document de contrôle sanitaire.

L'eau de Valloire est propre à la consommation. Afin d'éviter toute pollution, la DDASS a alerté la Commune sur la protection des captages des Freydières à cause de la présence possible en été, de troupeaux susceptibles de polluer les sources. Les transhumants ont été astreints à protéger les zones de périmètres rapprochés et ont été contrôlés régulièrement cet été. Mr Philippe Bonnet a fait l'effort de bien protéger ceux des Freydières avec les filets prêtés par la SEM et les résultats des prélèvements ont été excellents durant tout l'été. En intersaison, afin de conserver la qualité des eaux pour la saison d'hiver, les réservoirs sont vidés, javellisés et nettoyés à fond.



Cette période de la Toussaint est propice à parler de notre cimetière. Valloire a deux cimetières contigus : l'ancien qui date de 1956, construit sous Emile Grange, et le nouveau qui a été construit sous Cyril Rol en 1985-1986. Avant 56, le cimetière entourait l'église à la hauteur des deux portes. C'était un joli cimetière de campagne comme on en trouve encore quelques-uns en France, décoré avec ses couronnes de perles multicolores accrochées sur les murs de l'église et sur les croix en bois. Mais la Commune de Valloire avait demandé, à cette époque-là, son classement en station de sports d'hiver. Il était donc indispensable de répondre à certaines exigences : le raccordement aux égouts, le déplacement et l'agrandissement du cimetière, une certaine capacité hôtelière etc. Malgré la difficulté de la tâche, Emile Grange et son conseil s'y sont attelés. Le chantier de construction du nouveau cimetière a donc commencé en 1956. Il s'est étalé sur deux ans. Les Valloirins ont pu acheter des caveaux tout autour du mur du cimetière ou des concessions en terre sur la partie du milieu. Dès le mois de mai 1958, on a procédé au transfert des corps. Ce fut une époque très douloureuse dont tous les anciens se souviennent. Le transfert eut lieu en juin, et se faisait souvent la nuit pour assurer une certaine discrétion à cause de la fréquentation dans le village. La pluie vint perturber encore davantage la tâche. C'est une petite pelle mécanique qui enlevait aussi délicatement que possible, mètre cube par mètre cube de terre, et l'on devait, au fur et à mesure, dégager les cercueils. On imagine sans difficulté la douleur des familles obligées de subir cette épreuve ! Chacune était contactée par écrit afin d'être présente lors de l'ouverture de leur tombe et du transfert de leurs cercueils ou des

nombreux ossements retrouvés parmi la terre et les restes de bois. (Le cimetière datant de 1630 ne pouvait plus accepter de nouveaux cercueils, encore moins de nouvelles tombes.) Les cercueils récents étaient transportés dans les tombes ou caveaux achetés dans le nouveau cimetière. Pour les cercueils trop anciens, on devait procéder à des réductions de corps. Le premier Valloirien enterré dans le nouveau cimetière fut Octavien Rambaud. Il fallut, ensuite, aménager tous les abords autour de l'église pour se mettre au niveau de la route et du presbytère. Lors de cette étape, tous les ossements encore retrouvés furent recueillis et déposés dans un caveau communal.

Sous Cyril Rol, en 1985/86, face à l'augmentation importante de la population, comme il ne restait ni caveau ni tombe disponibles en terre, il fallut agrandir ce cimetière. Les travaux furent confiés à Elysée Savoye. Lors des fouilles, on retrouva une grande « glacière », sorte de chambre funéraire en pierre qui n'a pas été datée, que l'on a laissée sous terre et dont l'emplacement est répertorié dans les archives municipales.

Nos prédécesseurs ont été confrontés à de nombreuses difficultés pour mener à bien ce lourd projet. Avec beaucoup de bonne volonté et d'énergie, ils nous ont laissé ce jardin du souvenir, afin que nos défunts, et nous plus tard, puissions y reposer en paix. Il mérite respect et entretien.

C'est grâce aux souvenirs d'Etienne Falcoz, secrétaire de mairie entre 1962 et 2000, et au travail méticuleux de Jacky Martin, guide du patrimoine et archiviste municipal, que cet article a pu être rédigé. Merci

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES CONCERNANT LES CIMETIÈRES

ANCIEN CIMETIÈRE			NOUVEAU CIMETIÈRE		
Type de concession	Prix actuel en €	Durée de la concession	Type de concession	Prix actuel en €	Durée de la concession
Tombe en terre	400 €	30 ans	Tombe en terre	400 €	30 ans
Caveau 6 places	1 760 €	À vie	Caveau 3 places	1 120 €	50 ans
Les caveaux 6 places sont tous ceux qui longent les trois murs du cimetière			Caveau 6 places	1 760 €	50 ans
			Columbarium	256 €	À vie

Un règlement municipal de nos deux cimetières va être à l'étude prochainement. De nouveaux caveaux devront être posés. Les prix ainsi que les durées des concessions risquent de varier, sauf en ce qui concerne les columbariums.

COMMÉMORATION DES SUPPLIÉS DU FORT DU TÉLÉGRAPHE, SOIXANTE-DIX ANS JOUR POUR JOUR APRÈS LE DRAME



Le dimanche 24 août 2014, les anciens combattants dont Cyrille Jullien est le président, ont souhaité honorer par une belle cérémonie, le souvenir de ces quatre hommes qui, il y a exactement soixante-dix ans, mouraient dans des souffrances atroces sous les tortures de l'occupant allemand.

La cérémonie débuta par l'Eucharistie présidée par le père Michel Euler, curé de la paroisse et concélébrée par le père Irénée Compaoré, originaire du Burkina Faso. Cette messe réunit, dans le recueillement et le souvenir, une assemblée nombreuse qui écouta avec émotion l'homélie du père Euler appelant chaque humain à combattre la violence et les intégrismes de toutes sortes par l'exemple de l'amour et du pardon, à n'utiliser la force armée que pour protéger les libertés fondamentales lorsqu'elles sont violées : l'intégrité de la personne humaine, la liberté de penser et d'exercer sa religion sans contrainte. A l'animation Christian Pétraz, Marie-Paule Falcoz et Jacques Lecointre. La cérémonie religieuse fut suivie immédiatement par la commémoration des faits tragiques qui se sont déroulés le 24 août 1944. Face au mémorial, Cyrille Jullien se chargea de lire le texte écrit par Claude Rignot retraçant ce souvenir dramatique.

« Le 23 août 1944, une colonne de l'armée d'occupation monte, à pied et en armes, les pentes du Télégraphe. Elle a pour mission de protéger les troupes allemandes qui, en retraite, remontent la Maurienne pour gagner l'Italie. Des habitants de Valloire et de Saint-Michel observent, en curieux près du tunnel, la montée de ces soldats. La colonne militaire arrive au tunnel vers 17 heures. De nombreux spectateurs, prudents, rebroussement alors chemin vers le village mais une dizaine d'hommes, de femmes et de jeunes restent sur place. Les Allemands leur font signe de lever les bras. Les Français, eux, pensent que l'occupant en retraite veut se rendre. Il n'en est rien évidemment. Les Allemands arrêteront le groupe, relâcheront les femmes et les enfants après les avoir interrogés, et ne garderont prisonniers que

quatre hommes suspectés d'appartenir à la résistance : Olivier Chaudron, Eugène Somny, Polysippe Ollier et Valentin Trente. Le plus jeune a trente ans, le plus âgé quarante-cinq. La population demeura sans nouvelles des quatre captifs, mais ce soir-là l'on entendit des cris depuis les Trois Croix et Albanne. Le lendemain l'occupant brûla l'infirmerie du fort. Les autorités allemandes certifièrent au maire, au curé, à la Croix-Rouge de Genève et à la chancellerie apostolique, avoir relâché les quatre hommes. On ne découvrit l'horreur qu'en avril 1945 lorsque l'on retrouva des ossements humains, bras et pieds liés aux lits métalliques sous les décombres de l'infirmerie calcinée. Les restes des quatre martyrs furent inhumés en novembre au cimetière de Saint-Michel. »

Jean-Pierre Rougeaux, Maire de Valloire, prit ensuite la parole, suivi par Jean-Michel Gallioz, Maire de Saint-Michel et Conseiller Général du canton. Tous deux soulignèrent la nécessité de ne jamais oublier afin que les générations futures comprennent, en entretenant le souvenir de toutes les victimes d'ici ou d'ailleurs, que la paix est le bien le plus précieux de notre planète. L'Avenir, l'harmonie de Saint-Michel, interpréta ensuite *La Sonnerie aux morts*. Les pompiers de Valloire, ainsi qu'une section armée du 93^e RAM, sous les ordres de leur chef de corps, le capitaine Pons, rendirent les honneurs militaires avant le dépôt des gerbes par les maires. La cérémonie prit fin en toute sympathie par le verre de l'amitié offert par la Mairie.

La Commune et les anciens combattants remercient tout particulièrement le Colonel Renard du 93^e RAM pour l'accueil et l'aide précieuse qu'il a réservés à l'organisation de cette cérémonie.

La tradition veut, qu'à Valloire, le Maire convie ses administrés de plus de 65 ans ainsi que leurs conjoints, à partager un repas du dimanche.

Cette invitation se faisait chaque année dans un établissement différent de la Commune. Mais il se trouve que notre nouveau Maire et son épouse Jocelyne sont des traiteurs à la retraite, bien connus par tous les Valloirins pour leurs talents culinaires et leur expérience ! C'est ainsi que Jean-Pierre Rougeaux a dit un jour de septembre à toute son équipe municipale, qu'il s'était réveillé dans la nuit avec l'idée de préparer lui-même le repas du troisième âge pour faire plaisir à ses administrés. Il nous a demandé si nous étions partants pour assurer le service. Unaniment et avec un grand plaisir, nous avons acquiescé à ce projet qui nous permettait de faire plus ample connaissance avec la population. Cet esprit de partage inter-générationnel nous a séduit.

C'est donc le dimanche 5 octobre que 108 Valloirins se sont retrouvés dans la salle Gabriel Julliard qui était juste assez grande pour accueillir tous ces convives. Une vingtaine de repas ont également été portés par Marie Viallet et Michel Rapin aux personnes dans l'impossibilité de se déplacer.

Au menu :

- Apéritif au choix (kir, ricard, jus de fruits ou vin rouge)
- Rillettes de saumon sur lit de salade
- Joue de porc et polenta
- Fromage sec ou fromage blanc
- Mousse au chocolat et sablés bretons
- Pétillant de Savoie, café, suédois ou génépi

Le Maire était donc au fourneau secondé par Patrick Le Guennec et Jean-Paul Laurent. Les autres adjoints et les conseillers, petit tablier blanc à la taille (clins d'œil fabriqués par Isabelle Foray qui ne pouvait être parmi nous ce jour-là), s'activaient sous la direction de Jocelyne, pour servir, avec le sourire, tous leurs invités. Aucune fausse note ! Repas excellent, ambiance amicale, service au top. L'animation a été assurée par Thierry Midi, animateur de soirées à Pralognan la Vanoise. Ainsi les amateurs de danse n'ont pas été déçus et ont pu valser de bon cœur. Et c'est aussi avec le sourire que tout ce beau monde après nous avoir remerciés chaleureusement, est reparti vers 16 ou 17 heures, heureux d'avoir passé une bonne journée et d'avoir pu partager un moment amical.



LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES

Alors que de nombreuses communes rencontrent des difficultés à mettre en place des TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, Valloire a réussi ce challenge dans de bonnes conditions grâce à la mobilisation d'une vingtaine de bénévoles et d'une bonne douzaine d'associations.

Le but premier est de grouper les temps d'apprentissage purement scolaires sur les moments de la journée pendant lesquels les enfants sont le plus réceptifs, c'est-à-dire le matin. Le ministère de l'Education Nationale a donc décidé, depuis 2013, de mettre en place pour la rentrée 2014 dernier délai, la semaine de 5 matinées au lieu de 4 comme auparavant. Pendant les trois heures vacantes en après-midi, les communes sont tenues d'organiser des activités péri-scolaires pour les enfants dont les parents le souhaitent. Cela représente un certain coût pour les communes malgré une aide de l'état, aide qui ne sera accordée que pendant deux années. Les parents de Valloire ayant inscrit leurs enfants aux TAP, payent 30€ par enfant et par trimestre.

Heureusement, la commune de Valloire a la chance de pouvoir s'appuyer sur un fort réseau associatif. De nombreuses associations ont accepté de s'investir dans ce projet et touchent une petite somme lors de chaque intervention. Grâce à ce réseau et aux nombreux parents bénévoles qui ont bien voulu jouer le jeu, Elisabeth Dams, adjointe à la vie locale, Stéphanie Masse conseillère municipale et Charlotte Jouffroy présidente de l'association de parents d'élèves, ont réussi le pari de mettre en place un PEDT (Projet Educatif Territorial) pour cette rentrée scolaire, projet validé par l'inspection académique et le corps enseignant de Valloire. Soixante et un enfants sur les quatre-vingt-seize inscrits à l'école y participent pour le premier trimestre. Le planning, affiché au rez-de-chaussée des locaux du péri-scolaire, permet aux bénévoles de s'inscrire pour bien gérer ce temps. Les plannings des trimestres suivants seront organisés plus tard en tenant compte des remarques et améliorations à apporter éventuellement. Les TAP ont donc lieu tous les mardis et vendredis après-midi de 15h à 16h30.

Les enfants peuvent, grâce à un système de roulement, découvrir par petits groupes toutes les activités proposées: initiation au tennis, au patin à glace ou roller, à la magie, à la danse folklorique, à l'anglais, au biathlon, aux arts du cirque, aux arts scéniques. Ils visitent leur village et en découvrent ses facettes, ils partent en balade avec les lamas ou encore participent aux jeux collectifs, aux arts créatifs, aux ateliers de lecture, ou s'initient à la danse indienne. Bref, tout un éventail d'activités qui leur permettront de s'éveiller au monde extérieur et de pouvoir éventuellement se découvrir des dons ou des passions.

Les interrogations ne manquent pas. Le problème de la fatigue des enfants reste récurant car cette matinée de repos du mercredi leur manque. Pour palier à la question de la sieste trop courte des petits, des parents bénévoles surveillent la salle de repos et lèvent les enfants selon leur rythme. La navette scolaire a conservé les anciens horaires. De ce fait, les enfants qui ne participent pas aux TAP ne sont pas pris en charge à 15h alors que les autres le sont. Malgré ces petits soucis, petits et grands se sont lancés avec entrain et bonne humeur dans l'aventure. Elle demandera à chacun patience et bonne volonté mais sera riche de progrès et d'enseignements de tous genres.

Le PEDT de Valloire sert d'exemple et de modèle pour d'autres communes de France car il a beaucoup circulé sur le net. Bruno a, par exemple, transmis son plan de travail à la fédération française de ski nordique. Le projet de Valloire circule donc et suscite de l'admiration car bien des écoles de France sont en difficulté face à cette réforme.

Un grand bravo et un grand merci à tous ceux qui ont accepté de se lancer dans ce projet.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Lya RAMBAUD

Née le 22 juin 2014 à Chambéry
Fille de Anaïs Bunel et de David Rambaud

Maxime GIRAUD

Né le 7 octobre 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fils de Virginie Giraud née Troccaz et de Delphin Giraud

Milo DELANNOY

Né le 19 septembre 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fils de Luce Escoffier et de Pascal Delannoy

Loïse TROCCAZ PICHENOT

Née le 12 octobre 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fille de Anaïs Pichenot et de David Troccaz

Angelo ROVELLI

Né le 2 octobre 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne
Fils de Anna Gurbiel et de Stéphane Rovelli



Lya



Milo



Angelo



Maxime



Loïse

MARIAGES

Benoît GIRAUD et Maud PERRIER

Mariés le 4 octobre 2014 à Flagy (Saône-et-Loire)

Romain TRITZ et Laura LABOREY

Mariés à Seine-Port (Seine-et-Marne) le 8 novembre 2014

Jean-Alexandre ROL et Stéphanie DEMARAIS

Mariés à Valloire le 25 octobre 2014

DÉCÈS

Adrienne POMMIER épouse MICHELLAND

Décédée le 14 mai 2014 à Modane à l'âge de 91 ans

Rose ROVIROLA épouse RAGONE

Décédée le 23 juillet 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne à l'âge de 88 ans

Lucien FALIPOU époux de Marie-Reine MICHELLAND

(gendre de Marius Michelland)

Décédé le 8 août 2014 au Col à Valloire à l'âge de 63 ans

Vincent MAGNIN

Décédé le 12 septembre 2014 au Col à Valloire à l'âge de 74 ans

Michelle SALOMON née ANDREOLETTI

(épouse de Guy, belle-sœur de Pierre)

Décédée le 19 septembre 2014 à Chambéry

Andrée BARRE née BERJOT

Décédée le 22 septembre 2014 à l'âge de 97 ans à La Tour du pin

Jean-Pierre CONTAL

Décédé le 24 septembre 2014 aux Etroits à Bonnenuit à l'âge de 67 ans

Jean-Pierre habitait Bonnenuit depuis une dizaine d'années et pilotait son avion

Bertrand MARTIN est décédé le 24 août 2014.



Ce pâtissier de 44 ans, amoureux de Valloire, travaillait à Saint-Jean, mais préférait loger dans notre village (immeuble Carène). Il était passionné de ski (il skiait souvent à l'envers !) et adorait croiser et admirer les animaux sauvages lorsqu'il remontait à 3h du matin. Il, il a quitté ce monde après trois mois de lutte contre un cancer foudroyant. Ses parents, valloirins de cœur eux aussi, ont souhaité faire part de son départ à tous ses amis du village auxquels il dit Adieu.

TA CROIX

A la croisée des routes
Au bord d'un chemin plat,
A l'orée d'un grand bois,
Au creuset noir du doute...

A l'abri du vallon,
Au bout de la jetée,
A la cime du rocher,
Au creux froid du frisson...

Que tu sois simple croix,
Oratoire ou calvaire,
Il naît une prière
Dans le cœur aux abois...

Il te cherche le soir,
Pèlerin en déroute :
Tu l'éclaires, tu l'envoûtes,
Et rejaillit l'espoir !

Car Tu es la Lumière
Du pauvre homme aveuglé
Qui s'incline, assoiffé
De l'eau de Ta rivière !

Claudine Grange

DES NOUVELLES DES POMPIERS



Une formation des maintiens des acquis « chef d'agrès incendie » du secteur (St Jean, St Michel et Valloire) s'est déroulée vendredi 26 septembre sur Valloire sous le commandement du Chef de Centre de Valloire.

Des fumées et odeurs suspectes ont pu être senties et aperçues sur plusieurs sites dans Valloire à cette occasion, des véhicules et des sapeurs-pompiers étaient visibles dans tout le village. Pour cette formation, huit scénarios différents avaient été mis en place afin de coller au plus près de la réalité des cas sur lesquels nous pouvons intervenir et afin de tester les stagiaires dans tous les aspects de ces cas concrets. Ces différentes

manœuvres ont été réalisables grâce à des entités extérieures qui mettent des locaux à notre disposition à chaque fois que nous en avons besoin afin que nous puissions nous former en situation concrète et ainsi découvrir de nouveaux sites (Mairie, SEM Valloire, agences immobilières, hôtels, résidences de tourisme, collectivités, locaux militaires, commerçants etc.). Nous les remercions chaleureusement.

Cette « FMA » fait partie des formations annuelles obligatoires que doivent suivre les sapeurs-pompiers.

Le bilan de cette journée est positif, notamment grâce à l'implication des manœuvriers et logisticiens qui assistaient le chef de centre, ainsi qu'à la participation de certains intervenants du SDIS. Nous saluons aussi la présence de Monsieur le Maire lors de la manœuvre à l'école.

Lieutenant Paul Beaumont

FORMATION SECOURISME

Suite à de nombreuses demandes, le centre de secours de Valloire organise des formations au secourisme en collaboration avec la Mairie et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Une session est mise en place dès que le nombre d'inscriptions atteint 10 personnes. Le stage de PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1) est composé de 10 heures de formation théorique et pratique, modulables en fonction des impératifs de chacun. La participation financière est d'environ 70 euros par personne.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter le Lieutenant BEAUMONT au 06.89.28.55.52.

FORMATION PSC 1 FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES CANDIDATS

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

JSP au CIS de :

Personnel administratif ou technique SDIS

Date :

Signature :

TRAIL DU GALIBIER 2015



L'édition 2014 du Trail du Galibier a été remportée, chez les hommes, par Ludovic POMMERET en 5h10mn04s., chez les dames par Marina PLAVAN en 6h24mn37s.

Le Trail des Aiguilles est revenu à Nathan JOVET en 1h51mn10s. chez les hommes et à Maud GOBERT en 2h09mn47s. chez les dames.

Le challenge Philippe BARBAROT a vu le duo «Ensemble au Sommet» : Thomas BRIGAND et Laurent COPIN franchir la ligne d'arrivée en tête, porteur d'une banderole indiquant leur engagement contre la mucoviscidose, en 2h13mn44s.

À noter la forte participation, comme chaque année, des sapeurs pompiers de Valloire (7 coureurs).

470 adultes et 80 enfants ont participé à cette édition, soit, en comptant les accompagnateurs, environ 800 personnes présentes à cette occasion dans la station.

La 7^{ème} édition du Trail du Galibier, du Trail des Aiguilles et du challenge Philippe BARBAROT aura lieu le dimanche 23 août 2015.

Les parcours seront identiques, nous ajouterons une distance plus courte : 10km pour 570m de dénivelé positif et négatif, sur la première partie du Trail des Aiguilles : Valloire / Le Crey Rond, Beaujournal, Les Arolles, Valloire. Cette épreuve, ouverte à tous, y compris aux marcheurs, à allure libre, chronométrée mais ne faisant pas l'objet de classements, portera le nom de «POMME-POMME» en souvenir de Daniel POMMERET qui, avec Brigitte, était l'un de nos fidèles bénévoles depuis la première édition et faisait partie du bureau de l'association. Le départ de ce Trail d'initiation aura lieu à 9h30.

Le Trail des enfants : «TRAILOUPIOTS», sera étoffé, un t-shirt technique identique à celui des adultes leur sera offert à l'inscription, laquelle leur coûtera 1€ reversés à l'association «Enfance Espérance» qui œuvre au profit des enfants et des familles d'enfants poli-handicapés en Savoie.

Merci à nos partenaires fidèles ainsi qu'aux bénévoles tout aussi fidèles et précieux.

Jean-Louis Martin, Président

VAL PATIN VALLOIRE, ÇA GLISSE !!

Et voilà ça repart, reprise des cours annuels pour le club Val Patin avec du patinage sur glace en saison et du roller en intersaison.

Après un été au rythme de la glace : une trentaine d'enfants débutants et confirmés sont venus patiner au club Val Patin pendant ces vacances, un magnifique spectacle est venu clôturer la saison avant la fermeture de la patinoire. Pour les amoureux de la glace, les entraînements, encadrés par Amandine Joffroy reprendront en décembre, les vendredis, samedis et dimanches à la réouverture de la patinoire. La saison de glace s'annonce mouvementée avec des passages de tests, la participation à des compétitions et la création de spectacles.

En attendant l'hiver, les roues ont remplacé les lames. Une section roller vient d'ouvrir, les cours ont lieu tous les vendredis sur la patinoire déglacée en automne et au printemps.

Le club Val Patin participe également à l'animation des TAP (Temps

d'Animation Périscolaire) en faisant découvrir les joies de la glisse aux écoliers de Valloire adhérents des TAP. Tous les vendredis, de 15h à 16h30, les enfants viennent s'initier et se défouler en patinant (roller en intersaison et glace en saison). Découverte, apports techniques et jeux sont au rendez-vous.

Petits et grands sont les bienvenus au club, à chacun de trouver son plaisir dans la glisse : le roller, le patinage sur glace ou les deux. Possibilité de s'inscrire à la saison, l'intersaison ou à l'année avec des tarifs adaptés à chaque fois.

Avis aux amateurs : Un groupe adulte de patinage sur glace ouvre cet hiver, tous les vendredis de 21h à 22h.

Venez nous retrouver sur notre page facebook : Val Patin Valloire.



JOUR				SAMEDI				DIMANCHE			
HORAIRE	19h-20h	20h-21h	21h-22h	10h-12h	15h-16h	16h-17h30	17h30-19h	10h-12h		14h30-15h30	15h30-16h30
GROUPE	INITIATION	COMPÉTITION	ADULTE	COMPÉTITION	BABY	PERFECTIONNEMENT	INITIATION	PERFECTIONNEMENT	COMPÉTITION	ÉCOLE DE PATINAGE	BABY
TARIF HIVER	86 €	112 €	69 €		77 €	104 €				69 €*	

* Pour les enfants de 3 à 7 ans souhaitant apprendre les bases en s'amusant.

Merci à la SEM, à l'équipe de la patinoire (Manu, Claude et Steph), à la Mairie, au bureau du club, et aux parents pour leur aide précieuse.

Renseignements et inscriptions : thierrybigot@gmail.com ou 06 02 50 31 91 et a.joffroy@free.fr ou 06 68 69 94 44



LES VIOLETTES D'OR

En tant que nouveau président depuis janvier 2014, je tiens tout d'abord à remercier notre ancienne présidente, Madame Nicole BRIET-DUBOIS, qui, pendant 9 années a fait un travail remarquable au sein des Violettes d'Or.

Notre association compte 92 adhérents, dont 11 membres qui forment le bureau :

Président : Georges GIRAUD

Présidente d'honneur : Nicole BRIET-DUBOIS

Vice-présidentes : Liliane FEUTRIER et Béatrice MAGNIN

Trésorier : Michel GRANGE

Vice- trésorière : Marie-Rose FALCOZ

Secrétaire : Claudine OPY

Secrétaire adjointe : Marie-Hélène FEUTRIER

Membres : Nicole GIRAUD, Christine GOUBAN,

Liliane MAGNIN, Jeanine ROL

Depuis le début de l'année, de nombreuses sorties ont eu lieu, dans une ambiance de fête, de convivialité et de bonne humeur.

Janvier : Assemblée Générale et Fête des rois

Février : Repas à l'Hôtel du Centre

Mars : Concours de belote à Valloire, repas au Don Camillo

Mai : Voyage d'une semaine, « Belgique et Pays-Bas », avec les clubs de Fourneaux et de St-Martin-la-Porte

Juin : Pétanque à St-Rémy de Maurienne. Sortie « Val d'AOSTE » par tunnel du Fréjus, avec visite du « Château BARD »

Juillet : Pétanque à St-Pierre-d'Albigny

Au cours des mois de juillet et août, les Violettes d'or ont animé pendant 5 mercredis un atelier de tricot dans le cadre des stages que l'AEP organise

pour les enfants. Quatre dames bénévoles : Marie-Rose Falcoz, Savine Bois, Liliane Feutrier et Jeanine Rol se sont relayées pour apprendre aux enfants les différentes techniques du travail de la laine. Lors de chaque séance, six ou sept enfants entre 7 et 12 ans ont ainsi fait travailler leurs dix petits doigts. Quelques-uns se sont lancés dans le tricotage à l'aiguille, mais très vite, ils ont préféré le tricoton, la fabrication de cordelières pour leurs bracelets ou colliers, et surtout la confection de pompons colorés destinés à créer des petites poupées de laine : Nénette et Rintintin qui deviendront vite les mascottes de ces stages. Une belle façon de créer du lien entre les personnes âgées et les enfants...

Août : Exposition « Art et Matière » à Valloire Place de la Mairie. Le 10, Brocante. Les 14 et 15, défilé du char « Les Vamps ». Le 27, Lac du Mont Cenis (repas au refuge du lac), par le Tunnel du Galibier, col du Montgenèvre, Suze et retour par Aussois.

Octobre : Exposition « Forum des Associations » à St-Martin-la-Porte

Novembre : Dommage, le repas spectacle cabaret prévu le 12 à Aix-les-Bains est annulé par manque de participants.

Décembre : Repas de Noël (en projet).

Pour info : Tous les jeudis, salle du Galibier, de 14h à 16h 30, venez nombreux nous rejoindre pour passer un moment convivial autour d'une belette, d'un goûter, ou tout simplement tricoter ou broder en papotant, et trouver de bonnes idées pour agrémenter cette permanence. Vous pourrez également vous inscrire aux repas et sorties.

Merci à tous pour votre fidélité et bonnes fêtes de fin d'année et essayez de convaincre ceux qui n'osent pas venir.

Le président, Georges GIRAUD



LE VIEUX FOUR

UN BEL EXEMPLE DE RÉHABILITATION DE NOTRE PATRIMOINE

Il y a sans doute plus de deux siècles, le four du Poingt Ravier, chaque mois de l'année, exhalait une douce odeur de pain frais. Ce jour-là, les enfants sages avaient droit à leur délicieuse friandise : une tartine chaude et croustillante sur laquelle fondait une bonne couche de beurre moulu par maman ou mémé. C'était fête au village ces jours-là...



Chaque famille du Poingt Ravier possédait une part du four du hameau, et avait donc le droit de l'utiliser lors des journées prévues pour les cuissons. Un ordre très précis de passage des familles était établi. Le préchauffage du four exigeait en effet beaucoup de temps et de nombreux fagots de bois bien sec, car la température devait monter à 300 degrés environ. La première famille pouvait alors enfourner le nombre de pains nécessaire à l'alimentation de tous ses membres pour une durée d'un mois. L'on comprend bien alors à quel point le jour de la cuisson devenait une fête pour les petits et les grands gourmands ! Le four pouvait contenir une cinquantaine de pains à la fois. Ensuite venait le tour des autres familles selon la liste établie, chacune n'ayant plus qu'à entretenir la chaleur du four déjà à température requise. Ainsi, par un passé pas si lointain d'ailleurs, étaient établies des règles afin que soit respectée une équité et que chacun vive en bonne harmonie au sein du hameau.

Mais voilà que le monde moderne, en apportant son lot de fours électriques ou au gaz, de pâtes à pain précuites ou congelées, est venu modifier toute cette belle harmonie... Le four du Poingt Ravier, comme ceux des autres hameaux, fut laissé à l'abandon vers les années 1950, servant occasionnellement d'écurie pour les ânes du berger. Son toit effondré laissait la pluie ronger petit à petit les murs et la voûte du foyer. Quelques habitants, désolés de voir ce patrimoine disparaître, ont pris les choses en main. Ils ont créé, le 3 novembre 1984, l'association du village du Poingt Ravier. En 1989, les premiers bénévoles se sont attelés à couler une chape. La commune s'est chargée de faire réparer le toit par une entreprise locale, le four a été nettoyé et remis en état de marche. Depuis, tous les 22 juillet, à l'occasion de la fête de sainte Marie-Madeleine, la cloche de la chapelle tinte pour inviter Poignerets, Valloirins et touristes à la messe du hameau, au verre de l'amitié qui s'en suit, ainsi qu'à la vente des pains odorants, cuits au feu de bois dans le four. Un sympathique succès qui permet chaque année de renflouer les caisses de l'association dont Christian Deblock est l'actuel président, et de monter des projets.

Cet été 2014, Christian Bourdin, habitant du Poingt et entrepreneur à la retraite, a décidé de mettre ses compétences à la disposition de l'association pour refaire entièrement le four. Cet amoureux du travail bien fait, de son hameau d'adoption et de son patrimoine, a donné un mois de son temps, bénévolement, pour la restauration du four ; il a réalisé une véritable œuvre d'art ! L'association a payé le matériel ainsi qu'un groupe électrogène, une poignée de bénévoles lui ont donné la main, la Commune a fourni le sable (au moins 8 m³), et voilà, c'est parti pour une longue et minutieuse aventure :

- Remplir le four de sciure de bois afin d'éviter que les briques réfractaires vieilles de 200 ans, originaires de la Drôme, ne se cassent en tombant lors du démontage du four.

- Pratiquer une ouverture à l'arrière du four afin de pouvoir accéder à la voûte et y installer une porte.
- Vider entièrement, à la pelle, la terre recouvrant la voûte (environ 8 m³).
- Démontez la voûte brique par brique, les brosser, les classer afin de pouvoir ensuite les remonter dans le même ordre.
- Préparer le coffrage de la couronne et l'enduire de mortier.
- Construire un coffrage en contreplaqué en forme de voûte, l'enduire de plâtre. C'est lui qui servira de support au remontage des briques. Il faudra auparavant l'enduire d'huile alimentaire afin que le mortier réfractaire n'y adhère pas.
- Remonter et cimenter une à une, et dans l'ordre précis, toutes les briques en terminant par la clé de voûte.
- Poser un grillage à poule par-dessus toute la voûte et le recouvrir entièrement de mortier réfractaire.
- Recouvrir entièrement la voûte avec les huit mètres cube de sable fournis par la commune
- Laisser sécher plusieurs mois, puis commencer à chauffer le four par petites flambées successives. Lors de ces premiers épisodes de chauffage, le coffrage bois va brûler, le plâtre va se craqueler, fendre et tomber. La voûte en briques est ainsi reconstituée.
- Vider et nettoyer la sole du four.



Retenons de cette belle restauration, que les vieilles pierres ont une âme. Ce four a été construit par nos ancêtres, il porte en lui toute leur vie, leurs joies et leurs peines, la sueur et la charge de leurs efforts. Ce ne sont pas que des pierres qui ont été empilées là autrefois, et que nous pouvons, sans états d'âme, laisser à l'abandon, vouer à l'oubli, disperser...

Au-delà de l'aspect pratique, voyons aussi l'aspect humain. Pour ces générations disparues, le pain était l'élément de base de leur survie et ils étaient capables de s'unir, de s'organiser, d'oublier un moment leurs discordes au profit de l'intérêt commun. Ce projet a le double mérite d'avoir réuni des hommes et des femmes pour un superbe chef-d'œuvre de restauration... L'été prochain, lors de la fête du Poingt (sainte Marie-Madeleine), vous pourrez venir acheter le pain au profit de l'association. Patrice Desgeorges, Gabriel Allamanno et Christian Bourdin seront à leur poste au fournil. Prochaine étape, la restauration de la chapelle dans laquelle Pierre Rapan a déjà posé gracieusement la fenêtre refaite par Cyrille Jullien.

Chapeau, les Poignerets !



SURPRISES ET RICHESSES DU BAROQUE IBÉRIQUE, LES FESTIVALIERS 2014 ONT APPRÉCIÉ !

Chaque année, le Festival Valloire baroque explore un thème pour lequel il réunit les meilleurs spécialistes ; l'émotion esthétique va ainsi de pair avec la découverte d'un domaine musical.

Cette 5^{ème} édition était celle de « *l'Espagne rayonnante* », réunissant des musiques espagnoles mais aussi portugaises, sud-américaines et même orientales, des régions très liées à la péninsule ibérique à l'époque baroque. Au total 16 concerts et 3 conférences sur dix jours, un programme qui représente une plus grande densité de concerts offrant aux festivaliers une occasion de « rentabiliser » leur visite à Valloire ; ils peuvent ainsi se rassasier de la musique qui les attire tant. Car le rendez-vous de Valloire s'avère toujours aussi convivial ; la qualité de l'accueil, la beauté de l'église baroque, le paysage... tout semble fait pour que la musique emporte l'auditeur. Les festivaliers en témoignent : « *La manifestation est devenue serene et bien organisée. L'accueil plus souriant... Le « off » est une excellente idée. Il est rafraîchissant. J'ai entendu plusieurs réflexions sur une tendance du Festival à être parfois trop fait pour des « spécialistes ». Les concerts auxquels j'ai assisté ne m'ont pas donné ce sentiment.* »



Vous avez dit le « off » ? En fait, on l'appelle « La Traverse ». Créée en 2014, La Traverse ouvre le festival à de jeunes ensembles professionnels

remarquables - ou à des amateurs éclairés - leur donnant ainsi une occasion de rencontrer le public.

C'est dans ce cadre que de nombreux Valloirins ont pu écouter un « enfant du pays », Dorian Rambaud, violoniste actuellement élève au Conservatoire de Paris, avec son ami pianiste Maxime Sauze. Ces deux très jeunes talents ont démontré une grande maturité tant leur jeu était maîtrisé dans des œuvres très difficiles comme les Partitas de Bach.

L'autre innovation 2014, ce sont les concerts à la Scierie de Benoît ; lieu insolite puisque l'on trouve en entrant dans la « salle de concert » les machines à bois de son ancien propriétaire Benoît Rapin. Le public ainsi que les musiciens ont salué cette initiative originale.

Les marqueurs du festival - exigence de haute qualité artistique, concerts et libre-cours, promenades musicales, centrage autour d'un thème, convivialité - ont été cette année encore respectés. On a compté 2500 entrées, chiffre en forte progression grâce aux concerts de La Traverse, avec 60% de festivaliers fidélisés, venus séjourner à Valloire pour le festival.

L'équipe prépare activement 2015, avec l'objectif d'attirer encore plus de festivaliers de toute la France et même de l'étranger. C'est une idée bien ambitieuse, mais elle n'est pas irréalisable si nous maintenons l'exigence primordiale de qualité et si nous parvenons à étendre la communication au niveau national. Le cocktail « musique, montagne et patrimoine » est attractif et Valloire en a tous les atouts ; il nous faut le faire savoir.

Le Président, Dominique Longchamp
www.festivalvalloirebaroque.com

GROUPE FOLKLORIQUE



La période de forte activité pour le groupe folklorique « La Vallée d'Or » est incontestablement l'été. Deux stages d'une semaine d'initiation ou de perfectionnement aux danses traditionnelles de Valloire ont eu lieu, l'une avant le week-end intitulé « Valloire autrefois » et l'autre avant les festivités du 15 août. Ainsi de nombreux jeunes et quelques adultes ont pu rejoindre les membres permanents du groupe. Ensemble, ils ont réussi à produire deux spectacles de qualité, toujours très appréciés par le public.

Grâce à cette heureuse initiative qui date de l'été 2013, la « Vallée d'Or » a su retrouver un nouvel élan, a réussi le pari de réanimer des traditions qui semblaient être vouées à l'oubli, a pu offrir à notre village des animations gratuites et prisées par tous, ceci malgré le mauvais temps. Nous avons constaté que parmi les enfants inscrits à ces stages, beaucoup sont originaires de Valloire. Leurs parents, leurs grands-parents ont autrefois dansé, dansent encore pour certains, preuve que les traditions sont ancrées.

Nous voulons souligner aussi les qualités et la ténacité des jeunes musiciens. Depuis plusieurs années, Jimmy Bouteiller et Stessy Reydet étudient avec patience l'art du violon folk sous la direction attentive de Christiane Rignot. Ils sont rejoints en été par Elisabeth, petite fille amé-



ricaine d'Adrien Savoye, qui s'adapte sans problème au groupe. Les efforts de chacun portent leurs fruits. Christiane a su communiquer sa passion à ces jeunes musiciens et le plaisir de maîtriser un instrument pour faire danser un groupe enthousiaste. C'est une joie simple mais intense que connaissent tous les violoneux ou accordéonistes de musique folk.



Dans le cadre des vitrines de Reims, le groupe a participé avec Maurienne Tourisme et l'OT de Valloire, à la manifestation intitulée : « Fêtons l'automne ».

La Vallée d'Or a animé la fête les 10 et 11 octobre alors que Régis Bolliet, Jacky Martin et Stéphanie Masse s'occupaient de la promotion de notre station dans le chalet qui nous était réservé. Deux très belles journées qui nous ont permis de joindre l'utile à l'agréable.

Longue vie à notre sympathique groupe « La Vallée d'Or » qui nous apporte tant de plaisir.



Le groupe « La Vallée d'Or »



UNE DATE À NOTER DANS VOS AGENDAS

Valloire accueillera le 28 juin 2015 le rassemblement des costumes de Maurienne. Une très belle manifestation qui regroupera plus de 400 personnes habillées avec les costumes traditionnels de leur village. Messe, défilé, danses et explication des costumes.

À ne pas manquer...

QUEST FOR HAPPINESS, MON AVENTURE KENYANE.

Après un stage au Conseil Général de Savoie dans le domaine des Relations Internationales, j'ai décidé de mener ma propre expérience solidaire et interculturelle dans un pays qui me fascinait depuis longtemps déjà, le Kenya.

J'ai rapidement décidé que je ferai ce voyage seule, je souhaitais que ce soit une expérience toute personnelle. Ainsi, après deux mois de grande préparation, je m'envolais pour le Kenya.

Je suis arrivée dans le village de Ruai, au sud de Nairobi dans l'orphelinat dans lequel j'allais vivre pendant un mois : Quest for Happiness Ministry. Avant même de rencontrer les enfants, j'ai été marquée par la misère qui régnait dans l'orphelinat, les bâtiments qui servaient de dortoirs et de salles de classe étaient faits de tôle, seule la chambre où les volontaires dormaient était faite de ciment... Une atmosphère qui au premier abord m'a paru très hostile, et pourtant...



Ce fut le moment de rencontrer les enfants. Ces enfants, âgés de 4 à 14 ans étaient très accueillants et très curieux. Je pense après réflexion que j'étais bien plus impressionnée qu'ils ne l'étaient, ils étaient fiers de se promener dans les rues poussiéreuses du village de Ruai avec moi, et je ne me faisais pas prier ! Je ne pus m'empêcher de remarquer la manière dont ils étaient vêtus, de vieux vêtements déchirés que l'orphelinat recevait des collectes de dons occidentaux, des pulls Disneyland abîmés, des jupes Zara déchirées... Mais je remarquai surtout qu'aucun d'entre eux n'avait de chaussures, allant et venant parmi les déchets, dans les cailloux, pieds nus. Ainsi, quelques jours après mon arrivée, je décidai de partir en ville avec Tabitha, la femme du directeur de l'orphelinat pour acheter à chacun de ces enfants une paire de chaussures. Ce fut l'argent le mieux dépensé de tout mon voyage...

En donnant des cours de français et d'anglais aux enfants, j'ai très vite remarqué la soif de connaissance et la curiosité qui les animaient : ils voulaient comprendre et découvrir le monde, j'étais souvent assaillie de questions sur mon pays, mon village et sur ma manière de vivre. Ce genre de discussion m'a parfois mise très mal à l'aise, car ces enfants n'auront sûrement jamais la chance de vivre décemment. Il ne m'a fallu que quelques jours à leurs côtés pour réaliser que j'étais très privilégiée, et que je devais chaque jour être consciente de cette chance d'être née dans la bonne partie du monde.

Pour la première fois de ma vie, j'ai vu ce qu'était la misère. Dans l'orphelinat mais aussi en dehors, dans les villages, même dans les villes, tout était sens dessus dessous, c'était un chaos sans fin. Une dame kenyane que j'ai rencontrée dans un bus m'a dit un jour : « on ne vit pas en Afrique, on y survit ». Aujourd'hui, après avoir vu la misère de très près, je suis convaincue que nous pouvons tous aider un peu.

Les personnes et les enfants que j'ai rencontrés au cours de mon séjour m'ont offert plus d'amour que je ne l'aurais jamais imaginé. Tous m'ont donné de très belles leçons de vie et je souhaite désormais leur apporter mon soutien autant que possible. C'est la raison pour laquelle j'en appelle à votre générosité et à votre solidarité. Si vous aussi souhaitez participer à cette belle aventure de quelque manière que ce soit, par des dons financiers ou matériaux mais aussi des correspondances avec les enfants ou les responsables de l'orphelinat, merci de me contacter à l'adresse mail suivante : mission.questforhappiness@gmail.com.



Merci pour eux,
Romane MARTIN